

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, jeudi, 12 juin 1919.

N° 35.

SOMMAIRE OFFICIEL DES CONDITIONS DE PAIX QUE L'AUTRICHE DEVRA ACCEPTER DES ALLIÉS

LES SEMAILLES SONT PRESQUE TOUTES TERMINÉES DANS L'OUEST

Quatre-vingt-dix pour cent dans la terre au Manitoba, et le blé sorti de terre de un à trois pouces dans certains endroits.

PERSPECTIVE FAVORABLE.

Selon un rapport récemment reçu du bureau de Winnipeg du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, voici les expéditions et les inspections de grain jusqu'à la semaine finissant le 17 mai :

Le C.P.R. a chargé depuis le 1er septembre 1918, 77,333,105 boisseaux de grain, contre un total en 1917, de 118,306,220 boisseaux. Il y a en magasin dans les élévateurs intérieurs du gouvernement, à Moosejaw, 1,105,840 boisseaux; à Saskatoon, 1,273,088 boisseaux; à Calgary, 1,046,139 boisseaux.

En magasin à l'élévateur intérieur du C.P., 6,314,788 boisseaux; en 1917, 4,155,107 boisseaux.

Dans tous les élévateurs sur le bord du lac, 29,211,022 boisseaux.

Inspecté depuis le 1er septembre 1918 :

Autres		
Blé.	grains.	Total.
1918..	114,816,000	39,635,250
1917..	143,974,800	71,782,000

Grain expédié par chemin de fer depuis le 1er septembre 1918, par les voies du C.P., 6,520,679 boisseaux; front du lac, 7,901,252 boisseaux.

Grain expédié par bateaux et chemin de fer depuis le 1er septembre 1918: voies du C.P., 53,290,134 boisseaux; front du lac, 75,947,406 boisseaux.

Grain expédié par bateau depuis l'ouverture de la navigation, le 15 avril 1919: voies du C.P., 9,767,777 boisseaux; front du lac, 17,790,202 boisseaux.

Wagons de grain déchargés à Fort-William, depuis le 1er septembre 1918, 50,033; 1917, 68,508; 1916, 68,907.

Durant la semaine, 562 wagons de farine ont été expédiés de diverses minoteries, aux provinces des prairies; l'an dernier, 560 wagons.

ÉTAT DES MOISSONS.

Manitoba.—Averses générales durant la semaine dans toute la province. Semailles retardées pour cette raison. Quatre-vingt-dix pour cent du blé est semé et le reste sera terminé le 15. Une quantité considérable du blé est levée, et à quelques endroits on rapporte qu'il a de un à trois pouces de haut. La levée est égale, et la croissance forte et saine. Les conditions sont uniformément bonnes, et il faut maintenant du temps chaud pour assurer une croissance rapide. Les cultivateurs sont bien occupés aux labourages pour l'avoine et l'orge. L'herbe hâtive aide considérablement aux conditions du bétail.

Saskatchewan. — Quelques retards
[Suite à la page 2.]

TEXTE DU TRAITÉ TEL QUE REÇU PAR LE GOUVERNEMENT DU DOMINION A OTTAWA.—LA SUPERFICIE DU DOUBLE EMPIRE A ÉTÉ TRÈS RÉDUITE

LA COMMISSION IMPÉRIALE DES SÉPULTURES DE GUERRE.

La Commission se compose comme suit :

Le secrétaire d'Etat pour la guerre.

Le secrétaire d'Etat pour les colonies.

Le secrétaire d'Etat pour les Indes.

Le premier commissaire des travaux.

L'hon. sir George Perley, K.C.M.G. (nommé par le gouvernement du Canada).

Le très hon. Andrew Fisher, C.P. (nommé par le gouvernement d'Australie).

L'hon. sir Thomas Mackenzie, K.C.M.G. (nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande).

Le très hon. W. P. Schreiner, C.P. K.C., C.M.G. (nommé par le gouvernement de l'Union Sud-Africaine).

L'hon. sir Edgar Bowring (nommé par le gouvernement de Terre-Neuve).

Et les membres suivants qui ont accepté l'invitation de participer au travail de la Commission, et qui ont été nommés par Mandat Royal :

Sir William Garstin, G.C.M.G., G.B.E.

M. Harry Gosling, C.H., J.P.

M. Rudyard Kipling.

Le général sir C. F. N. Macready, G.C.M.G., K.C.B.

Le général sir Herbert C. O. Plumer, G.C.B., G.C.M.G., G.C.V.O.

L'amiral sir Edmund S. Poë, G.C.V.O., K.C.B.

Le major-général Fabien Ware, C.B., C.M.G.

Toute correspondance doit être adressée au secrétaire, Commission impériale des sépultures de guerre, Winchester House, St. James Square, S.W.I., et non aux membres de la Commission individuellement.

LE TRAITÉ SUIT À PEU PRÈS LES MÊMES GRANDES LIGNES QUE CELUI DE L'ALLEMAGNE.

Voici ci-dessous un résumé du texte des conditions de paix avec l'Autriche, reçu par le gouvernement du Dominion à Ottawa, le 2 juin.

Les conditions de paix des puissances alliées et associées, à l'exception des réparations militaires, des clauses financières et de certaines frontières, ont été remises aux plénipotentiaires autrichiens à Saint-Germain, lundi. Les clauses qui ne sont pas encore prêtes à être présentées seront remises aussitôt que possible; dans l'intervalle les Autrichiens auront la faculté de commencer l'étude de la plus grande partie du traité afin de hâter la décision finale.

Le traité autrichien suit exactement les grandes lignes du traité allemand, et dans bien des cas il lui est identique, sauf les changements de noms. Certaines clauses spécifiques qui ne s'appliquent qu'à l'Allemagne sont naturellement omises et certaines clauses nouvelles particulièrement applicables à l'Autriche sont ajoutées, surtout en ce qui concerne les nouveaux Etats créés à même l'ancien Empire austro-hongrois.

Le traité laisse l'Autriche avec environ six millions d'âmes habitant un territoire de quelques cinquante mille milles carrés. Elle reconnaît la complète indépendance de la Hongrie, de la Tchécoslovanie, et de l'Etat Serbo-Croate-Slave et cède d'autres territoires qui en union avec elle composaient l'Empire austro-hongrois, avec une population de plus de cinquante millions et une superficie de 261,259 milles carrés.

L'Autriche convient d'accepter le Pacte de la Ligue des Nations et la Charte du Travail, de renoncer à tous ses droits extra-européens, de démobiliser toutes ses forces navales et aériennes, d'admettre le droit des Puissances alliées et associées de juger ses nationaux coupables d'avoir violé les lois et usages de la guerre et d'accepter des dispositions détaillées semblables à celles contenues dans le traité allemand quant aux conditions économiques et à la liberté de passage.

[Suite à la page 2.]

LES NAVIRES DE L'ÉTAT AU NATIONAL CANADIEN

Conditions d'après lesquelles les nouveaux vapeurs seront loués par le ministère de la Marine au chemin de fer National Canadien.

Le Conseil privé a passé, lundi le 2 juin, un arrêté transmettant au chemin de fer National Canadien quatre des navires complétés et livrés au ministère de la Marine et des Pêcheries et fixant les conditions de la location, dont le montant devra être payé au fonds du revenu consolidé du Canada. Ci-suit le texte de l'arrêté en question :

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, en date du 14 mai 1919, du ministère de la Marine et des Pêcheries, déclarant qu'il a reçu du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries un memorandum à l'effet suivant :

Que le ministère de la Marine et des Pêcheries a donné à des firmes s'occupant d'architecture navale au Canada des contrats pour la construction de quarante-cinq navires d'un tonnage réel
[Suite à la page 3.]

SOMMAIRE OFFICIEL DES CONDITIONS DE PAIX QUE L'AUTRICHE DEVRA ACCEPTER DES ALLIÉS.

[Suite de la page 1.]

Dans le sommaire officiel, l'article premier contenant le Pacte de la Ligue des Nations, et l'article douze concernant la convention du travail sont identiques à celles du traité avec l'Allemagne et sont en conséquence omises. L'article six traitant des prisonniers de guerre et des tombes, et l'article dix concernant la navigation aérienne sont identiques, sauf la substitution des mots "Autriche" et "autrichien" aux mots "Allemands" et "Allemagne", et sont aussi omis. D'une façon similaire, l'article treize du traité allemand contenant des garanties d'exécution n'est pas inclus dans le traité autrichien.

ARTICLE DEUX—LES FRONTIÈRES DE L'AUTRICHE.

La frontière septentrionale faisant face à la Tchéco-Slavonie suit les présentes frontières administratives séparant les provinces de la Bohême et de la Moravie de celles de la Haute et Basse Autriche, subordonnées à certaines minimales rectifications, notamment dans les régions de Gmund et de Feldsberg et le long de la rivière Morave. La frontière méridionale faisant face à l'Italie et à l'état Serbo-Croate-Slave doit être déterminée par les principales puissances alliées et associées, à une date ultérieure. Dans la partie orientale, la ligne passant juste à l'est de la Bleiburg traverse la Drave juste en amont de son confluent avec la Lavant, et de là, passe au nord de la Drave de manière à laisser à l'état Serbo-Croate-Slave, Marburg et Radkrzburg, juste au nord duquel dernier endroit elle rejoindra la frontière hongroise. La frontière occidentale faisant face à la Suisse, et la frontière orientale faisant face à la Hongrie, restent sans changement.

ARTICLE TROIS—CLAUSES POLITIQUES.

Europe.—Les hautes parties contractantes reconnaissent et acceptent les frontières de la Bulgarie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de l'état Serbo-Croate-Slave et de l'état Tchéco-Slovaque telles que présentement ou telles qu'ultimement déterminées. L'Autriche renonce en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur les territoires ci-dessus lui appartenant, qui, bien qu'en dehors des nouvelles frontières de l'Autriche, ont été à présent assignés à tout état qui entreprend d'accepter le règlement à faire relativement à ces territoires.

L'état Tchéco-Slovaque.—L'Autriche reconnaît la complète indépendance de l'état Tchéco-Slovaque, y compris le territoire autonome situé au sud des Carpates, en conformité de l'action déjà prise par les puissances alliées et associées. La frontière exacte entre l'Autriche et le nouvel état sera déterminée par une commission composée de sept membres dont cinq nommés par les principales puissances alliées et associées, et un par l'Autriche et la Tchéco-Slovaque chacune. La Tchéco-Slovaque convient de comprendre dans un traité avec les principales puissances alliées et associées telles dispositions qui pourront être jugées nécessaires pour protéger les minorités de races, de religion et de langue et pour assurer la liberté de passage et un traitement équitable pour le commerce avec les autres nations.

Etat Serbo-Croate-Slave.—L'Autriche pareillement reconnaît la complète indépendance de l'état Serbo-Croate-Slave et renonce à ses droits et titres. Une commission pareillement nommée, comprenant un membre nommé par l'état Serbo-Croate-Slave devra déterminer la frontière exacte. La question du bassin de Klagenfurt est réservée. L'état Serbo-Croate-Slave convient de signer un semblable traité pour la protection des minorités, ainsi que pour le libre passage.

Roumanie.—La Roumanie convient de signer un semblable traité pour la protection des minorités et la liberté de passage. L'Autriche doit reconnaître et respecter l'indépendance de tous les territoires qui faisaient partie de l'ancien empire russe. Elle doit définitivement accepter l'abrogation du traité Brest-Litovsk, ainsi que tous les traités et conventions de toutes sortes conclus depuis la révolution de novembre 1917, avec tous les gouvernements ou groupes politiques sur le territoire de l'ancien empire russe. Les Alliés réservent à la Russie tous droits d'obtenir restitution et réparation de la part de l'Autriche selon les principes du présent traité.

Arrangements généraux.—L'Autriche devra consentir à l'abrogation du traité de 1839, qui établit la Belgique comme état neutre et fixe ses frontières, et consentir d'avance à toute convention que les alliés pourront déterminer pour le remplacer. L'Autriche accepte l'abrogation de la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg et accepte d'avance toute entente internationale que conclueront à ce sujet les puissances alliées et associées. L'Autriche accepte tous les arrangements que les puissances alliées et associées pourront faire avec la Turquie et la Bulgarie relativement à tous droits, privilèges ou intérêts revendiqués dans ces pays par l'Autriche ou ses nationaux et non mentionnés autrement. L'Autriche accepte tous les arrangements avec les puissances alliées et associées faits par l'Allemagne concernant les territoires dont l'abandon a été imposé au Danemark par le traité de 1864.

Protection des minorités.—Dans une série de clauses spéciales l'Autriche convient de rendre ses institutions conformes aux principes de liberté et de justice et reconnaît que les obligations relatives à la protection sont des matières d'intérêt international qui relèvent de la juridiction de la ligue des nations. Elle assure la complète protection de la vie et de la liberté de tous les habitants de l'Autriche sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion, ainsi que le droit au libre exercice de toute croyance.

Tous les nationaux autrichiens sans distinction de race, de langue ou de religion devront être égaux devant la loi. Aucune restriction ne doit être imposée au libre usage d'une langue quelconque en public ou en particulier, et des facilités raisonnables devront être accordées aux nationaux autrichiens de langue non allemande de se servir de leur propre langue devant les tribunaux. Les nationaux autrichiens appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue devront jouir de la même protection que les autres nationaux autrichiens, particulièrement en ce qui concerne les écoles et autres établissements d'éducation, et dans les districts où réside une proportion considérable de nationaux autrichiens d'une autre langue que l'allemande, on devra leur donner dans les écoles des facilités pour l'instruction des enfants dans leur propre langue et une part équitable des fonds publics devra être fournie pour ces fins. Ces dispositions n'empêchent pas le gouvernement autrichien de rendre obligatoire l'enseignement de l'allemand. L'Autriche doit incorporer ces conventions dans sa loi fondamentale comme un décret de droits et les dispositions les concernant doivent être sous la protection de la ligue des nations.

ARTICLE QUATRE—DROITS DE L'AUTRICHE HORS DE L'EUROPE.

L'Autriche renonce à tous ses droits, titres et privilèges aussi bien qu'à ses propres territoires et à ceux de ses alliés en faveur de toutes les puissances alliées et associées, et s'engage aussi à accepter toutes mesures prises par les principales puissances alliées à ce sujet.

Les clauses relatives à l'Égypte, au Maroc, à la Chine et au Siam sont identiques, après les modifications nécessaires, à celles du traité avec l'Allemagne, sauf que, surtout dans le cas de la Chine, il n'est pas nécessaire de donner d'aussi grands détails.

ARTICLE CINQ—CLAUSES MILITAIRES, NAVALES ET AÉRIENNES.

Les clauses militaires sont réservées.

Clauses navales.—Tous les navires de guerre, sous-marins et vaisseaux austro-hongrois de la flotille du Danube sont déclarés être définitivement remis aux principales puissances alliées et associées. Vingt et un croiseurs auxiliaires spéciaux devront être désarmés et traités comme navires de commerce.

Tous les navires de guerre et les sous-marins en construction dans les ports qui appartiennent ou ont appartenu à l'Autriche-Hongrie devront être désarmés, et les épaves ne devront pas servir, sauf pour des fins industrielles et ne devront pas être vendues à des pays étrangers. La construction ou l'acquisition de sous-marins, même pour des fins commerciales, sont interdites.

Toutes les armes navales, munitions et autre matériel de guerre appartenant à l'Autriche-Hongrie à la date de l'armistice devront être livrés aux alliés.

Le poste autrichien de télégraphie sans fil à Vienne ne devra servir à l'émission d'aucun message naval, militaire ou politique ayant rapport à l'Autriche ou à ses anciens alliés, sans le consentement des gouvernements alliés et associés, durant trois mois, et seulement pour des fins commerciales sous leur contrôle. Durant la même période, l'Autriche ne devra construire aucun autre poste de télégraphie sans fil à haute tension.

Clauses aériennes.—Les clauses aériennes sont pratiquement les mêmes que dans le traité allemand, sauf quant aux 100 hydro-avions et leur personnel qu'il est permis à l'Allemagne de conserver jusqu'en octobre pour relever les mines sous-marines.

Clauses générales.—L'Autriche convient de n'accréditer ou envoyer aucune mission militaire, navale ou aérienne auprès d'aucun pays étranger, ni de permettre aux nationaux autrichiens de s'enrôler dans une armée, une marine ou un service d'aucune puissance étrangère.

ARTICLE SEPT—CLAUSE PÉNALE.

Cet article correspond au traité allemand, sauf l'omission de toute disposition semblable à celle qui exige la remise de l'ex-kaiser d'Allemagne pour subir un procès, et l'addition d'une disposition qui exige des nouveaux états d'aider à la poursuite et au châtement de ceux de leurs nationaux qui sont ainsi coupables.

ARTICLES HUIT ET NEUF—CLAUSES FINANCIÈRES.

Sont réservées.

ARTICLE DIX—CLAUSES ÉCONOMIQUES.

Elles sont, à l'exception de certains détails comme ceux concernant la marine marchande, semblables à celles du traité allemand. Des dispositions spéciales sont ajoutées, cependant, pour les anciens nationaux austro-hongrois qui acquièrent la nationalité alliée, comme celles qui se trouvent dans le traité allemand à l'égard des habitants de l'Alsace-Lorraine. Ces contrats sont maintenus subordonnés à leur annulation par leurs gouvernements. L'Autriche convient de reconnaître tout arrangement ou toute convention faite par les Alliés pour sauvegarder les intérêts de leurs nationaux dans toute entreprise constituée sous le régime des lois austro-hongroises qui ont leur effet dans les territoires détachés de l'ancien empire austro-hongrois, et de transférer tous documents et informations nécessaires à cet égard.

ARTICLE DOUZE—LIBERTÉ DE PASSAGE.

Les clauses relatives à la liberté de passage sont les mêmes que dans le traité allemand, sauf l'omission des dispositions affectant l'Allemagne seule, et l'insertion de clauses générales assurant à l'Autriche des privilèges de passage à travers les anciens territoires austro-hongrois vers l'Adriatique, ces derniers privilèges devant être amplifiés au moyen de conventions spéciales avec les états concernés.

ARTICLE QUATORZE—DISPOSITIONS DIVERSES.

Les dispositions diverses sont, après les changements nécessaires, identiques à celles du traité allemand obligeant l'Autriche à reconnaître toutes conventions faites par les puissances alliées et associées, avec l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie et la Turquie, à renoncer à toute réclamation pécuniaire contre toute puissance signataire du traité, et à accepter tous décrets des cours de prises rendus par les puissances alliées et associées. L'Autriche convient aussi d'accepter toute convention adoptée par les Alliés, quant au trafic des armes, et les Alliés de leur côté acceptent que les propriétés des missions religieuses continuent leur œuvre.

Le traité entrera en vigueur lorsqu'il sera signé par l'Autriche et par trois des principales puissances alliées et deviendra effectif pour les états individuels, le jour du dépôt de sa ratification.

LES SEMENCES SONT PRESQUE TOUTES TER- MINEES DANS L'OUEST.

[Suite de la page 1.]

dans les semences à cause des pluies. De quatre-vingt à quatre-vingt-dix pour cent des semences du blé sont faites, et ces opérations devraient être pratiquement terminées vers la fin de la présente semaine. Humidité abondante pour les présents besoins, dans toutes les parties de la province, à l'exception de l'embranchement de Calgary, où de forts vents chauds ont réduit l'humidité du sol, et il faut maintenant de la pluie. La plus grande partie du blé semé de bonne heure a jailli du sol et pousse bien. Environ 20 pour cent des semences d'avoine sont terminées, et 10 pour cent de l'orge. Le vent n'a causé aucun dommage. Les labours du printemps progressent favorablement et l'on estime qu'environ 50 pour cent sont faits. Les conditions présentes tendent à démontrer que l'on fait moins de labours de printemps cette année et qu'il se fait plus de culture de surface à cause

de l'humidité du sol. Bien qu'on sente encore la rareté de la main-d'œuvre, les bonnes conditions des semences ont relevé la situation, et l'on ne prévoit à cause de ce fait, aucune diminution de la surface ensemencée. Les cultivateurs offrent \$75 par mois pour des aides expérimentés.

Alberta.—La semence du blé est pratiquement finie dans toute la province. La tempête de neige de la semaine dernière a couvert toute la partie méridionale de l'Alberta, et s'est fait particulièrement sentir dans les districts qui antérieurement avaient fait rapport du peu d'humidité, mais en somme, la situation est distinctement encourageante, parce que la règle générale dans le sud de l'Alberta a toujours été qu'une tempête de neige en mai est suivie d'une humidité normale dans les mois suivants. Le blé est sorti de terre dans beaucoup de localités.

Les rapports du nord de l'Alberta, datés du 10 mai, disent que juste au sud d'Edmonton tout le blé est pratiquement semé et que la plus grande partie est sortie de terre. Les cultivateurs sèment maintenant l'avoine. La terre est assez humide pour faire germer le grain semé. Il faudra de la pluie bientôt.

COMMANDES OBTENUES PAR LA COMMISSION CANADIENNE DE COMMERCE.

Le tableau suivant fait voir la valeur des commandes qui ont été données, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du commerce, aux producteurs et aux manufacturiers canadiens, à la faveur des crédits accordés à certains pays d'Europe. Le tableau ne comprend pas les commandes reçues au Canada de sources particulières; il ne comprend pas non plus les grosses commandes de bois de construction qui ont été données directement par le contrôleur du bois de construction nommé par le gouvernement anglais. Les chiffres ont été compilés jusqu'à la date du 31 mai, sont classifiés d'après la nature des marchandises et montrent comment les commandes ont été distribuées dans les provinces:

	Québec.		Ontario.		Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Manitoba.		Alberta.		Colombie-Britannique.		Total.	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.		
Lieurs et parties.....			670,995	10											670,995	10
Ficelle à lier.....	59,640	00	881,356	00											940,996	00
Outils tranchants.....			136,743	55											136,743	55
Blé.....															187,000	00
Ustensiles de laiterie.....			12,790	00											12,790	00
Peintures et huiles.....	182,095	00	7,750	00											189,845	00
Coton.....	2,180,262	50	444,250	00											2,624,512	50
Laines.....	106,330	75	4,216,452	30	306,744	00	30,809	75							4,750,526	80
Chemises et salopettes.....	688,707	90	846,293	90					93,212	00	35,666	40	7,536	00	1,672,316	20
Habits confectionnés.....	2,430,657	16	1,023,254	70											3,453,811	86
Sacs.....	272,125	00	89,500	90											361,625	00
Ficelle à coudre.....	1,262	00													1,262	00
	6,011,180	31	8,329,375	25	306,744	00			93,212	00	35,666	40	7,536	00	15,002,423	71

AU COMPTE DU CRÉDIT BELGE.

	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Chaussures.....			250,000	00									250,000	00
Lainages.....	32,129	00	387,000	34	44,722	00	43,481	00					508,332	34
	33,129	00	637,000	34	44,722	00	43,481	00					738,332	30

LES NAVIRES DE L'ÉTAT AU NATIONAL CANADIEN

[Suite de la page 1.]

total de 263,950 tonneaux approximativement, à un coût moyen de \$199.62 par tonneau.

Que quatre des navires ainsi entrepris ont été complétés et livrés au ministère, à savoir: *Canadian Voyager*, 4,300 tonneaux; *Canadian Pioneer*, 8,100 tonneaux; *Canadian Warrior*, 3,750 tonneaux; *Canadian Ranger*, 8,100 tonneaux.

Que le restant des vaisseaux mentionnés, sera complété et livré au ministère par intervalles, cette année et l'année prochaine.

Que l'on a considéré pour la disposition et l'opération de ces navires plusieurs plans, à savoir:

- (a) Par les agents réguliers de bâtiments à vapeur sur une base de location ou de commission à déterminer;
- (b) Par une organisation à régler dans le département sujette à et sous les instructions du ministre;
- (c) Par le chemin de fer National Canadien;
- (d) Par vente à des intérêts particuliers à telles conditions dont on devra convenir et sujette à la condition qu'ils seraient à la disposition du commerce canadien en autant que le dit commerce l'exigera.

Qu'on lui a donné avis que le gouvernement a l'intention de faire opérer quelques-uns ou tous ces navires par le chemin de fer National Canadien.

Le ministre recommande en conséquence comme suit:

1. Qu'aucun ou chacun des navires soit, dès qu'il aura été complété et livré au ministère de la Marine et des Pêcheries, transféré au chemin de fer National Canadien pour exploitation et entretien.

2. Que les conditions auxquelles les navires seront ainsi transférés comprendront le remboursement au revenu consolidé du Canada par le chemin de fer National Canadien du montant total du coût de chaque navire

ainsi transféré, avec intérêt à 5½ pour 100, de la manière suivante:

	Pour cent.
Première année.....	20
Deuxième année.....	15
Troisième année.....	10
Quatrième année.....	10
Cinquième année.....	10
Sixième année.....	10
Septième année.....	10
Huitième année.....	5
Neuvième année.....	5
Dixième année.....	5

3. Que le titre à tout navire transféré au chemin de fer National Canadien restera au ministre de la Marine et des Pêcheries au nom du gouvernement jusqu'à telle date que le coût total de chaque navire avec intérêt comme ci-dessus mentionné aura été pleinement payé. Après quoi, le titre sera dévolu au chemin de fer National Canadien.

Le comité agréé les recommandations ci-dessus et les soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

BANQUES DU DOMINION.

En 1868, il y avait au Canada 27 banques chartrées, avec 123 succursales. Le capital payé de ces banques s'élevait à \$30,507,000 et les dépôts se chiffraient à \$33,654,000. En 1917, le capital payé des 21 banques chartrées du Canada, avec leurs 3,135 succursales, s'élevait à \$111,637,755, et la totalité des dépôts représentait la somme de \$1,643,203,020, tel qu'indiqué à l'annuaire du Canada pour l'année 1918.

HUIT MILLIONS ET DEMI DE BULLETINS

L'étendue du travail d'éducation agricole accompli par le ministère de l'Agriculture au moyen de bulletins, brochures et autres publications, est bien démontrée par le compte rendu suivant que nous détachons du rapport de ce ministère pour le dernier exercice financier.

Ce qui frappe surtout dans le travail de la branche des publications l'année dernière, c'est l'augmentation considérable du nombre des publications qui ont été distribuées d'après les listes qui sont déposées au ministère ou en réponse à des demandes spéciales. Cette augmentation a été de plus de 100 pour 100 et se borne aux bulletins spéciaux, le nombre des rapports destinés à la distribution ayant été considérablement diminué. Le tableau suivant indique la nature et le nombre des publications qui ont été distribuées:

	D'après liste.	Sur demande.
Rapports.....	25,074	76,166
Bulletins.....	1,574,161	86,364
"Seasonable Hints".....	833,040	8,700
Brochures.....	747,650	34,200
Circulaires.....	4,699,716	123,382
Feuilles.....	3,100	6,100
Cartes de demande.....	556,000
Gazette Agricole.....	70,118	3,946
	8,512,949	337,858

A part l'adressage des enveloppes pour les services de la branche, le personnel de cette dernière a de plus adressé plus de 75,000 enveloppes pour le compte des bureaux du Contrôleur des vivres, de la branche des bestiaux et de la branche des laiteries, faisant toutes partie du ministère de l'Agriculture.

Depuis plus de deux ans la branche des publications s'est occupée de reclassifier les quelque 300,000 qui sont sur ses listes. Ce travail était de première nécessité pour éviter les répétitions dans les envois. Durant l'année on a transporté sur les listes nouvelles les noms qui étaient déjà sur les anciennes listes des provinces du Nouveau-Brunswick,

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS DE L'EMPIRE PAR MER

Sir George Perley, haut commissaire à Londres, est nommé pour étudier cette question dans la Commission impériale.

Une Commission d'enquête impériale étudiera le développement des communications de l'empire par mer, et le gouvernement canadien, dans une communication du secrétaire d'Etat pour les colonies au Gouverneur général, est invité à nommer un membre canadien pour cette Commission. Sir George Perley, C. M. G., haut commissaire à Londres, a été nommé par un arrêté du conseil en date du 26 mai. Cet arrêté se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a étudié un rapport, daté du 16 mai 1919, du secrétaire d'Etat intérimaire pour les affaires extérieures, à qui avait été référé la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies au Gouverneur général, en date du 9 décembre 1918, relative à la création d'une Commission d'enquête impériale chargée d'étudier les questions relatives aux transports maritimes et au développement des communications de l'empire par mer.

Le ministre représente, avec le concours du ministre de la Marine et des Pêcheries, que le gouvernement canadien approuve la proposition d'établir une pareille Commission.

Le ministre recommande que le nom de l'honorable sir George Perley, C. C. M. G., le haut commissaire du Canada à Londres, soit soumis pour nomination comme représentant du Dominion du Canada dans cette Commission.

Le comité donnant son concours, recommande qu'il plaise à Votre Excellence d'expédier une copie de ce rapport au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, pour l'information du gouvernement de Sa Majesté.

L'ORDONNANCE CONCERNANT LA GRAINE DE LIN EST ANNULÉE

L'ordonnance du 23 octobre 1918, par laquelle toute la graine de lin au Canada était retenue sur la demande du gouvernement impérial pour être expédiée en Irlande, est annulée en vertu d'une ordonnance en date du 26 mai. Cette nouvelle ordonnance se lit comme suit:

En vertu d'un arrêté du conseil, approuvé le 23 octobre 1918 (C.P. 2591), toute la graine de lin au Canada est retenue à la demande du département des matériaux bruts du War Office impérial, pour être expédiée en Irlande où elle sera cultivée en vue de la production du fibre de lin.

Cette mesure est jugée nécessaire à cause de la rareté du fibre de lin en Irlande qui est exigé pour la fabrication de la toile d'aéroplane pour les alliés.

Par conséquent, toute la graine de lin au Canada, en surplus des besoins des semences de 1919, a été retenue et expédiée en Irlande.

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'annuler le dit arrêté du 23 octobre 1918 (C.P. 2591), les fins pour lesquelles le dit arrêté a été adopté ayant été satisfaites.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Environ 300,000 noms des listes françaises, à peu près tous de la province de Québec, ont aussi été portés sur les listes nouvelles.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SOUSSIONS POUR DRAGAGE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour dragage, à Cobourg, Ontario," seront reçues jusqu'à midi, le mercredi, 4 juin 1919, pour des opérations de dragage exigé à Cobourg, Ontario.

Nulle soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit inscrite sur les formules fournies par le ministère et conforme aux conditions émises sur les dites formules.

On peut obtenir sur demande au secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, les devis s'y rapportant ainsi que les formules. Les soumissions doivent comprendre le déplacement de l'installation.

La drague et autre équipement que l'on se propose d'utiliser dans ces travaux devront être dûment enregistrés au Canada au moment de la présentation de la soumission au ministère, ou devront être construits au Canada après la dite présentation de soumission.

Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans les vingt-cinq jours suivant la date à laquelle l'avis d'acceptation de la soumission est donné.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, au montant de 5 pour cent du prix de la dite soumission, mais nul chèque ne devra être moins de quinze cent dollars. Les obligations de guerre du Dominion, ou bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, seront acceptés à titre de sécurité.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 27 mai 1919.

SOUSSIONS POUR PORT COLBORNE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour réparations au brise-lames de Port-Colborne, comté de Welland, Ontario," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le vendredi, 20 juin 1919, pour les réparations à deux endroits du brise-lames de l'Est et deux endroits de celui de l'Ouest à Port-Colborne, comté de Welland, Ontario.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés, et les devis et formules obtenus, à ce ministère; aux bureaux des ingénieurs de district, Edifice Equity, Toronto, Ont.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal, P.Q.; et au bureau de poste de Port-Colborne, Ont.

Nulle soumission ne sera considérée à moins d'être inscrite sur les formules fournies par le ministère et conforme aux stipulations qui y sont mentionnées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics pour un montant égal à 10 pour cent de la somme de la soumission. Des bons d'emprunt de guerre du Dominion, ou des bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, peuvent être acceptés à titre de sécurité.

Remarque.—On peut obtenir à ce ministère les plans sur bleus en déposant un chèque accepté au montant de \$20 et fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel montant sera remboursé si le soumissionnaire soumet une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Envois de bois de la Colombie-Britannique.

Au cours de la semaine close le 16 mai 1919, 605 wagons chargés de bois ont été expédiés des diverses scieries de la Colombie-Britannique; il est à remarquer que dans toute l'année dernière on en a expédié 738 wagons. Ces chiffres sont fournis par le département de l'Immigration et de la Colonisation.

RÉPARATIONS À LA JETÉE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour réparations à la jetée au chenal de Burlington, Ont.," seront reçues jusqu'à midi, le vendredi, 20 juin 1919, pour la reconstruction de deux cent pieds de la jetée du sud au chenal de Burlington, comté de Wentworth, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés, et les devis et les formules de soumission obtenus, à ce ministère; aux bureaux des ingénieurs de district, Edifice Equity, Toronto, P.Q.; et au bureau de poste, Burlington, Ont.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins qu'elles ne soient inscrites sur les formules fournies par le ministère et conformément aux dispositions que ces formules renferment.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, pour un montant égal à 10 pour 100 de la somme de la soumission. Des obligations ou bons de guerre, ou des bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, peuvent être acceptés comme sécurité.

Remarque.—On peut obtenir des plans sur bleus en déposant à ce ministère un chèque accepté au montant de \$20 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, cette somme étant remboursable lorsque le soumissionnaire présente sa soumission d'une manière régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 28 mai 1919.

CONTRATS ACCORDES PAR DES ARRÊTÉS

Pour ponts, brise-lames et édifices publics.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats ci-dessous ont été accordés par des arrêtés en conseil:

North-Wiltshire, I.P.-E.—Construction d'une station d'énergie et d'une buanderie au sanatorium Dalton. Entrepreneurs: Phillips et Mutch, de Charlotetown, à \$68,250. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Ottawa.—Construction et érection de cloisons vitrées, panneaux, etc., dans édifice Hunter. Entrepreneurs: Bate, McMahon & Co., d'Ottawa, à \$12,534. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Sandy-Cove, N.-E.—Construction d'un renfort au brise-lames. Entrepreneurs: J. E. Bigelow & Son, de Canning, N.-E., à \$4,900. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Timiskaming-Nord, P.Q.—Construction de superstructure pour pont sur la rivière des Quinze. Entrepreneurs: la Hamilton Bridge Works Company, Limited, d'Hamilton, à \$82,000. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Rapports concernant l'huile de la Colombie-Britannique.

Des rapports très encourageants nous apprennent que les sondages pour l'huile faits à Barnaby et à Pitt-Meadows, C.-B., indiquent qu'il y a là un avenir très prospère pour cette industrie. Ces renseignements sont fournis dans la lettre hebdomadaire de la succursale de Winnipeg du département de l'Immigration et de la Colonisation.

NOMMÉ DIRECTEUR DES FERMES MODÈLES

M. E. S. Archibald promu à l'ancienne position du Dr J. H. Grisdale.

Le ministère de l'Agriculture vient de publier l'avis suivant:

La vacance créée par la promotion du Dr J. H. Grisdale, directeur des fermes expérimentales fédérales, aux fonctions de sous-ministre de l'Agriculture, a été remplie par la nomination de M. E. S. Archibald, B.A., B.S.A., à l'ancienne position du Dr Grisdale.

Le nouveau directeur est né à Yarmouth, N.-E., en 1885, et il a reçu son éducation primaire à l'école publique et à l'académie de Yarmouth. Entré à l'université Acadia en 1901, il y obtint le degré de bachelier ès-arts en 1905. Il fut aussi gradué de l'école d'horticulture de la Nouvelle-Ecosse, la même année, et du collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, en 1906. Il a reçu son degré de bachelier ès-science agricole de l'Ontario Agricultural College en 1908. Dans l'automne de cette même année, il accepta la position d'instructeur agricole et d'expérimentateur au collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, puis il devint professeur d'agriculture et surintendant de ferme au même collège en 1910. En juin 1912, il entra au service du ministère de l'Agriculture, étant nommé chef de la division de l'élevage, à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, position qu'il a occupée avec grand succès jusqu'à ces derniers jours.

Depuis un an, M. Archibald a été directeur intérimaire des fermes expérimentales et, durant ce temps, aussi bien qu'au cours des sept années à la division de l'élevage, il a acquis de toutes les diverses branches et activités du système des fermes expérimentales une connaissance intime qui, jointe à ses premières années d'instruction agricole pratique et théorique, lui donne une compétence spéciale pour bien remplir le nouveau poste auquel il vient d'être élevé.

INSCRIPTIONS POUR HOMESTEAD DE LA SEMAINE DANS L'OUEST

Il s'est fait 250 inscriptions pour homesteads pendant la semaine close le 13 mai contre 60 en 1918.

Des rapports concernant les inscriptions de homesteads et l'immigration en général dans l'Ouest du Canada, ont été reçus de la succursale de Winnipeg, du département de l'Immigration et de la Colonisation.

Homesteads.—Au cours de la semaine se terminant le 13 mai, il y a eu 250 inscriptions pour homesteads, y compris 87 pour soldats. Au cours de la période correspondante l'an dernier, il n'y en eut que 60.

Immigration.—Au cours du mois d'avril, il est entré dans l'Ouest canadien, et venant des Etats-Unis, 4,075 personnes portant en argent la somme de \$1,322,188, en effets personnels de la valeur de \$522,572; l'an dernier, il y était entré 3,552 personnes portant en argent la somme de \$1,518,755 et en effets personnels de la valeur de \$564,055. Nationalité: Sujets britanniques, 104; Canadiens, 186; Américains, 3,365; Français, 1; Russes, 34; Scandinaves, 303; autres, 88. Occupations: cultivateurs, 1,400; ouvriers de ferme, 444; ouvriers, 63; mécaniciens, 142; employés de chemin de fer, 30; commis, 57; serviteurs, 58; mineurs, 21; femmes et enfants, 1,706; non classifiés, 124.

POUR CONTRÔLER LA MALADIE DU TABAC

Mesures recommandées contre la mosaïque ou le calicot.

Une note des fermes expérimentales, publiée par le ministère de l'Agriculture, contient les suggestions suivantes pour traiter la maladie mosaïque des plants de tabac: La maladie mosaïque du tabac, plus communément connue sous le nom de "calicot," "tête tachetée" et sous diverses autres appellations locales par les cultivateurs, existe dans presque tous les pays où l'on cultive le tabac. Les plants atteints sont facilement reconnus par leur apparence particulière tachetée ou mosaïquée, les feuilles se couvrant de taches vert pâle ou foncé à formes irrégulières. Les feuilles sont parfois tordues et leur surface inégale et plissée, ce qui est dû au développement plus rapide des parties vert foncé. Les plants malades sont portés à mûrir prématurément, les feuilles se désagrègent souvent et tombent avant le temps de la récolte. Les plants mosaïqués sont aussi très exposés à l'attaque de ce qu'on appelle la rouille du tabac. Si les plants sont malades au premier temps de la croissance, le rendement en est réduit remarquablement, de plus la texture et l'élasticité de la feuille sont détruites pratiquement.

UNE MALADIE CONTAGIEUSE.

Comme on n'a pas encore établi aucun organisme spécifique comme cause du trouble, la mosaïque du tabac reste jusqu'ici classifiée comme maladie physiologique. La maladie, cependant, est transmissible des plants malades à ceux qui sont sains par la sève qui contient le virus ou le principe contagieux de la maladie. Elle se répand ainsi dans tout le champ de plants atteints à ceux qui sont sains par l'opération de l'étiement et du drageon. Ceci est démontré par le nombre considérablement augmenté des plants malades à l'époque de la récolte. D'après des observations et des calculs faits dans le champ, ces quelques années passées, tant avant l'étiement que peu de jours avant la récolte, on a constaté que le nombre des plants malades au temps de la récolte est près de dix fois aussi considérable qu'avant l'étiement.

On devrait, dès qu'on s'en aperçoit, arracher tout plant malade et l'enlever du champ. Les personnes employées à ce travail doivent se laver avec soin les mains dans de l'eau et du savon, avant d'aller toucher aux plants sains. Des expériences faites sous ce rapport au cours des trois dernières années ont contribué à réduire matériellement le nombre des plants affectés au temps de la récolte, si l'on compare les terrains ainsi traités à ceux d'où des plants malades n'avaient pas été enlevés.

On doit éviter de se servir de décoctions de tabac de rebut ou de vieilles tiges pour arroser les plantes semées, car elles pourraient contenir le virus de la maladie mosaïque.

Ne transplantez pas les plantes mosaïquées de la couche dans le champ. Il est assez difficile de reconnaître les plantes malades à une période aussi hâtive, mais un examen sérieux de la part des personnes occupées à ce travail réduira le nombre des plants mosaïqués transplantés.

Apparemment, le sol et les conditions climatiques affectent jusqu'à un certain point l'existence de la maladie, car des observations faites depuis trois ans ont démontré une différence marquée dans l'étendue de la maladie. Celle-ci, à peu d'exceptions près, était beaucoup plus répandue en 1917 qu'en 1918.

D'après toute la preuve recueillie, la maladie ne se transmet pas par la semence; toutefois, on ne devrait pas conserver les plants mosaïqués pour la production de graine de semence.

Population des Prairies.

La population totale des trois provinces des prairies, du Dominion, d'après le recensement de 1916, était évaluée à 1,698,220, d'après l'Annuaire du Canada pour 1918.

EXPLORATIONS DANS LES PARTIES SEPTENTRIONALES DE L'OUEST CENTRAL

Rapport de F. H. Kitto, A.T.F., concernant son expédition à travers les parties septentrionales de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, pour la Division des ressources naturelles.

Au cours de l'été de 1918, F. H. Kitto, A.T.F., fit pour la division des ressources naturelles du ministère de l'Intérieur des explorations de reconnaissance, surtout en canot, à partir d'Edmonton et McMurray, à travers les parties septentrionales de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, jusqu'à Port-Nelson et Churchill sur la baie d'Hudson. A cause de l'intérêt manifesté au sujet de la mise en valeur des ressources des provinces de l'Ouest, le travail de M. Kitto, intitulé: "Notes sur les Ressources Naturelles de la Partie Septentrionale des Provinces de l'Ouest", est de la plus haute importance. Ces "notes" sont ici reproduites en partie:

A partir d'Edmonton, je me suis rendu par voie ferrée à quelques milles environ de McMurray; cette voie en partie construite est celle du chemin de fer Alberta, Great Waterways. De McMurray, sur la rivière Athabaska, au confluent de l'Eau-Claire, jusqu'à la baie d'Hudson, notre mode de voyage a été par canot en suivant les routes commerciales historiques des rivières Churchill, Saskatchewan et Nelson. Ce voyage d'exploration me fit passer à travers les régions lointaines des provinces de l'Ouest et me donna une excellente occasion de noter les ressources de ces régions.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE.

En repassant mes notes de voyage et en y remarquant les richesses des régions traversées, j'y trouve des renseignements qui méritent d'être soulignés à l'attention du public. Il est vrai que les régions où je passai la plus grande partie de mon temps se trouvent dans le grand nord et beaucoup au delà de la zone fertile; cependant, elles ne sont pas pour cela moins importantes et peuvent un jour être vues dans toutes leurs richesses.

Entre Edmonton et Fort-McMurray, on peut dire que le pays présente une zone agricole, malgré qu'au nord du lac la Biche le sol soit de peu de valeur dans son état actuel. Ce qui manque ici c'est le drainage. En vue du projet d'amélioration des terres, cette région offre des possibilités encourageantes. Une fois le sol bien égoutté et déblayé, la région en question peut devenir une zone agricole des plus fertiles. Dans la région de Fort-McMurray, les richesses minérales comprennent de vastes dépôts de sables goudronneux qui se voient à la surface le long des rives de l'Athabaska, de l'Eau-Claire et de la Christina. Le gaz s'échappe encore d'un puits creusé à titre d'expérimentation, il y a plusieurs années, aux rapides de la rivière Athabaska. On a aussi découvert du gaz à plusieurs autres endroits. Le sondage pour l'huile se poursuit encore et donne des indications les plus encourageantes. On trouve encore des sources de soufre sur les bords de la rivière Eau-Claire. En aval de Fort-McMurray, on a découvert à fleur de terre des gisements de houille.

Dans cette région les forêts ne sont pas de très grande valeur, bien que le long de la rivière Eau-Claire l'on puisse trouver une petite quantité d'épinette blanche. A Whitemud Canyon, sur cette rivière, on pourrait mettre en valeur une bonne source d'énergie hydraulique. On y trouve aussi de la pierre calcaire et un peu de quartz.

FRONTIÈRE DE LA RIVIÈRE CHURCHILL.

En traversant la province de la Saskatchewan, j'ai suivi ce qui pourrait

être appelé la ligne de division entre les confins de la zone agricole et les terrains à perte du nord. Bien que l'on pourrait considérer la rivière Churchill un peu exagérée comme frontière, cependant, d'une façon générale, elle constitue une limite équitable et de compréhension facile. Elle s'adapte tout particulièrement aux croissances forestières de la province. Même dans cette région septentrionale on rencontre des arbres de bonne dimension, mais au delà de la rivière les croissances forestières deviennent beaucoup moins fortes et les arbres plus éparpillés. Des lisières irrégulières de bonne terre à culture et de terres à pâturages se trouvent ça et là jusqu'aux eaux de la Churchill. A l'île à la Crosse, par exemple, on pourrait dire que la zone fertile commence seulement à souffrir du climat septentrional.

Un grand nombre de petites étendues de terre excessivement fertiles et ordinairement bien boisées se trouvent tout le long du cours de la Churchill et des nombreux lacs et rivières qui s'y déversent. Ces étendues offrent à cette catégorie d'aventuriers-cultivateurs qui cherchent toujours à s'établir sur les frontières, une excellente occasion de faire la vie indépendante qui convient à leurs goûts particuliers. C'est dans ces régions qu'ils peuvent à volonté vivre à la manière du sauvage cette vie d'abondance et de confort qui ne connaît pas de soucis. Notre aventurier a vite fait de se construire une cabane confortable de roches et de billes qu'il a sous la main, d'y ajouter une écurie longeant le cours d'eau et bordés des flancs des montagnes environnantes et de se protéger par une clôture. C'est ici que l'homme des bois fait son foyer. Quelques vaches et il a son approvisionnement constant de lait, de beurre et de fromage. D'autres produits lui viennent encore de ses pourceaux et de ses volailles. Le foin, les pommes de terre et les produits d'un potager viennent en quantité sans beaucoup d'efforts. Dès que la petite ferme exige un travail qui dépasse l'énergie d'un homme, une paire de jeunes chevaux ou de bœufs y suffit; en hiver un attelage de chiens, en canot en été, et voilà que notre colon a tout ce qu'il lui faut pour voyager. Il n'a qu'à prendre le bois et l'eau qui d'ailleurs sont d'accès facile. Le poisson et le gibier ajoutés aux produits de la terre lui assurent des vivres en abondance. La chasse en hiver lui rapporte des quantités de pelleteries qu'il vend sans difficulté pour le comptant ou qu'il échange pour les articles nécessaires qui doivent lui venir de l'extérieur. De la sorte, à cultiver la terre, faire la chasse, et explorer les régions nouvelles pour y découvrir des gîtes minéraux, l'homme épris de la vie sauvage saura trouver dans ces coins reculés un asile délectable où vivre de la vie de son choix.

ENERGIE HYDRAULIQUE DISPONIBLE.

Une grande quantité d'énergie hydraulique pourrait être développée à divers endroits le long des rivières Churchill et Sturgeon Weir. Il y a un excellent site pour le développement de l'énergie hydraulique à environ sept milles en aval de Stanley, où la rivière des Rapides se jette dans la Churchill. Ce site se trouve sur la rivière des Rapides, à quelques centaines de pieds de son embouchure. L'approvisionnement d'eau devrait être abondant, puisque cette rivière sert d'écoulement au lac La Ronge. A l'heure actuelle, il n'existe pas de marché aux environs où cette énergie pourrait être utilisée, si elle était mise en valeur, mais toute colonie nouvelle qui s'y établirait pourrait l'utiliser pour consommation locale.

Les pelleteries et le poisson constituent deux des principales ressources disponibles de la Saskatchewan septentrionale. L'élevage du renne y serait une industrie possible. On pourrait

aussi tirer profit des grands troupeaux de caribous qui s'y trouvent et la somme de viande et de peaux provenant de cette source serait très considérable.

Les minéraux offrent ici le plus d'intérêt à l'exploration. Pendant plusieurs années, on a prospecté les alentours du lac La Ronge et autres endroits. On y trouve de l'or, du cuivre et de la houille et il est possible qu'on y découvre un jour assez de minéraux pour que l'exploitation en soit payante. La partie septentrionale de cette province est loin d'être une perte totale.

Dans le nord du Manitoba, on remarque plusieurs traits intéressants. Aux environs de Le Pas, il se trouve une grande étendue de terre basse actuellement trop humide pour la culture mais se prêtant apparemment au plan d'amélioration des terres par l'égouttement, ce qui la rendrait probablement très fertile. Cette étendue comprend les vallées des rivières Saskatchewan et Carrot jusqu'au lac Winnipeg vers l'est, et, vers le nord, jusqu'au point de traverser la région calcaire située le long du chemin de fer de la baie d'Hudson.

NOUVEAUX DISTRICTS DE MINES DE CUIVRE.

Au nord de Le Pas se trouvent les nouvelles régions de mines de cuivre qui donneront lieu, tôt ou tard, à des campements considérables. Avoisinant ces régions se trouvent de grandes étendues riches en or et qui ne tarderont pas à faire pousser le développement dans cette direction. Entre Norway House, à l'extrémité nord du lac Winnipeg, et Piquitony, à mi-chemin en remontant la voie ferrée de la Baie d'Hudson, se trouve une étendue de terre propre à la culture et à l'exploitation des minéraux, et peuplée d'animaux à fourrure qui peuvent y être chassés; aussi, les poissons abondent-ils dans les cours d'eau. Aux environs du lac La Croix, les jardins sont très prospères. A l'est, aux lacs du Genou et de Dieu, non loin de Oxford House, on a récemment découvert des mines d'or qui se prononcent d'une façon fort encourageante.

On trouve encore des terres propres à la culture le long du chemin de fer de la Baie d'Hudson et comprenant la zone de glaise qui s'étend entre les bornes miliaires 130 et 230. Les forêts de la partie septentrionale de cette province contiennent peu d'arbres de dimension considérable ni de qualité supérieure, mais elles sont fortement boisées de bois de pulpe, de traverses, de poteaux et de corde. On y trouve aussi des sites très favorables au développement de l'énergie hydraulique, la rivière Nelson seule étant propre à développer deux millions et demi de forces de chevaux. A Grand Rapids, sur la Saskatchewan, on pourrait mettre en valeur une somme d'énergie hydraulique très considérable. Les rivières Churchill, Grassy, Bois Brûlé, Hayes et autres, offrent aussi des avantages précieux sous ce rapport. Les ressources de la partie nord du Manitoba sont aussi abondantes que variées.

LA BALEINNE DE LA BAIE D'Hudson.

Lorsqu'on étudie les richesses du nord, on ne peut s'empêcher d'être frappé du fait que la principale de celles-ci est l'huile qui peut être tirée des nombreuses baleines blanches que l'on voit à tout instant à fleur d'eau dans les havres peu profonds des rivières Nelson et Churchill. En moins d'une heure, j'en ai compté au moins une centaine qui jouaient près de notre remorqueur lorsque nous remontons le chenal de l'Hudson le matin du 31 août. Les phoques s'y trouvent aussi en grand nombre. Les ours polaires sont assez rares dans cette région, tandis que les renards blancs et les caribous s'y trouvent en abondance, malgré qu'ils soient pourchassés par les loups. Le saumon arctique que l'on trouve aux environs de Churchill est un poisson dont la chair est très délicate.

La partie laurétienne septentrionale des provinces des prairies est remplie de ressources naturelles qui méritent aussi bien une exploitation bien dirigée qu'une protection judicieuse.

Il entre à l'université Khaki.

La Gazette Agricole annonce que le principal du collège du Manitoba, le Dr F. C. Harrison, est parti pour l'Angleterre afin d'offrir ses services comme professeur d'agriculture, à l'université Khaki.

KIPLING DÉCRIT LES MONUMENTS FUNÈRES DE GUERRE

Description des cimetières que la Commission des Tombes se propose d'établir.

Le gouvernement de Sa Majesté vient de publier un compte rendu de l'ouvrage de la Commission impériale des tombes de guerre, dans laquelle le Canada est représenté, dû à la plume de M. Rudyard Kipling, qui est un des membres de cette Commission.

"Avec le développement de la guerre, l'ouvrage de la Commission a naturellement couvert le monde entier où les hommes de l'empire ont combattu et sont morts—depuis les vastes et bien connues villes des Flandres et de la France où reposent nos morts, jusqu'aux cimetières cachés et éloignés où dorment des centaines d'hommes aux extrémités de la terre. Ces lieux de repos sont situés dans tous les endroits imaginables, sur des collines dénudées par des années de batailles, dans des vergers et des prairies, près de villes populeuses et de petits villages, dans des clairières de jungles, ou des ports de la côte, dans des îles isolées, parmi les sables du désert, et dans des ravins solitaires. Il serait aussi impossible qu'indésirable de les réduire à un aspect uniforme au moyen de plantations ou d'architecture.

"Dans une guerre où la force entière des nations a été employée sans égards aux personnes, on ne pouvait faire aucune différence entre les tombes des officiers et celles des hommes. Il fallait cependant une idée maîtresse pour symboliser nos communs sacrifices où que reposent nos morts; et l'on a compris surtout que chaque cimetière et chaque tombe individuelle fussent rendus aussi permanents que l'art de l'homme pouvait le faire."

La Commission a donné instruction à sir Frederic Kenyon, K.C.B., de faire un rapport démontrant comment on pourrait le mieux atteindre cet objet, et, après de longues conférences avec les parents, avec les représentants des services, de la religion et des arts, et connaissant les limitations pratiques, particulièrement en ce qui concerne la main-d'œuvre, il recommanda qu'il y eût dans chaque cimetière une croix et une pierre de souvenir, en forme d'autel, et que les pierres tombales fussent d'une forme et d'une dimension uniformes. On a d'abord suggéré de remplacer les croix temporaires de bois par des croix de pierre, mais des croix de petites dimensions nécessitées par le rapprochement des tombes les unes des autres ne donnaient pas assez d'espace pour les noms des hommes et les inscriptions, et sont aussi par leur forme, trop fragiles et trop sujettes à l'action du froid et des intempéries, pour un usage durable. On a donc choisi de simples pierres tombales mesurant 2 pieds 6 pouces, par 2 pieds 3 pouces, sur lesquelles la croix ou autres symboles religieux de la foi de l'homme pourraient être gravés, ainsi que son insigne régimentaire."

Sir George Perley, haut commissaire à Londres, est le représentant canadien dans la Commission impériale des tombes.

ILS SERONT AGENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

La Commission de l'établissement des soldats a conclu un arrangement avec le département de l'Agriculture de l'Ontario, en vertu duquel 47 représentants de ce département agiront comme agents pour la Commission.

Les soldats aspirants agriculteurs, dans les districts de ces agents, pourront s'adresser à eux pour tout ce qui concerne leur établissement sur des terres, et n'auront donc pas à aller aux bureaux provinciaux.

Ces représentants aideront la Commission à placer des soldats chez les fermiers pour y faire leur apprentissage, et à surveiller ces soldats pour les aider au besoin, quand ils seront établis sur leur propre terre.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers, Rue Sparks, Ottawa. Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.06
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

LES CHANCES OFFERTES AU COMMERCE CANADIEN EN EUROPE SONT ILLIMITÉES

M. Lloyd Harris, chef de la Mission canadienne à Londres, de passage à Ottawa, se montre très enthousiaste. — Il insiste sur la nécessité d'une marine sous registre canadien.

LE COMMERCE CANADIEN LORS DU DERNIER CONGRÈS

Le chef de la Mission canadienne du commerce à Londres, est de passage à Ottawa, où il séjournera quelque cinq semaines, et il parle avec enthousiasme des chances qui sont offertes aux producteurs et aux manufacturiers canadiens sur les marchés d'Europe, surtout avec le système des crédits accordés aux pays étrangers par le gouvernement canadien, et même en dehors de ces crédits, pour l'établissement de relations commerciales permanentes.

"Je veux, dit M. Harris, que le peuple canadien se fasse une idée de la grandeur du commerce mondial qui s'offre à lui. Je crois que nous nous engageons dans une voie nouvelle et que les résultats à attendre vont dépasser les plus beaux rêves des plus optimistes. Notre peuple tout entier devrait imiter le soldat canadien dont l'exemple et le courage sont renommés jusque dans les parties les plus reculées de l'Europe. C'est un fait que nous avons constaté plus d'une fois dans nos missions de l'Europe méridionale. On nous a dit à maintes et maintes reprises: "Nous voulons que le Canada nous serve de guide dans nos projets de reconstruction, parce que, d'abord, le secours que nous a donné le Canada a été très important, et ensuite parce que l'effort déployé par le Canada depuis vingt ans pour son propre développement national est un des faits les plus brillants de l'histoire du monde." La Grèce, la Roumanie et les nouveaux états balkaniques désirent

tous se créer des relations plus étroites avec le Canada. Je crois que jamais pareille occasion ne s'est présentée, et c'est à nous d'en profiter. Le commerce que l'on nous propose n'est pas celui qui se fait de compagnie à compagnie, ni même celui qui se fait entre un groupe de manufacturiers et un groupe de marchands, mais comprend le commerce tout entier qui se fait entre des nations-sœurs. Une somme de \$100,000,000 ne serait pas trop élevée pour la Roumanie seule. Si nous pouvions accorder des crédits pour une somme aussi élevée nous nous assurerions la clientèle à peu près exclusive d'une nation prospère et sûre. Et c'est ce que je veux dire lorsque je parle de l'idée que le Canada doit se faire du commerce mondial."

M. Harris se montre désireux de voir les expéditions maritimes canadiennes faites par des navires sous registre canadien, et cela pour des centaines de mille tonnes, parce qu'il considère le manque de contrôle canadien la principale lacune qui tient notre commerce

possible éloigné des marchés de l'univers.

"Des navires", dit-il, "c'est là qu'est le secret de notre succès, parce qu'il nous faut trouver le moyen de relier nos chemins de fer avec les chemins de fer des pays de l'autre côté de l'océan, afin d'assurer la marche constante de nos marchandises."

M. Harris se propose de porter la parole devant un certain nombre d'assemblées tenues dans le Dominion avant son retour à Londres au commencement de juillet. Entre temps, M. Henry B. Thompson est resté à Londres pour diriger les travaux toujours croissants de la Mission canadienne.

Dans un court communiqué sur le développement du commerce canadien pendant ces dernières années, communiqué qui est distribué comme document de référence, et pour populariser l'étude de l'importance des exportations comme agent de prospérité nationale, la Commission du commerce donne les chiffres suivants (aux millions près) sur notre commerce depuis 1911:

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS, BALANCE.

Années finissant en mars.	Millions.	Millions.	Millions.
1911	451	274	177 Contre le Canada.
1912	521	290	231 " "
1913	670	355	314 " "
1914	618	431	186 " "
1915	455	409	46 " "
1916	507	741	233 En faveur " "
1917	345	1,151	806 " "
1918	962	1,540	577 " "
1919	916	1,208	292 " "

SOURCES DE NOS EXPORTATIONS.

Divisions.	1911	1915	1918	1919
	\$ Millions.	\$ Millions.	\$ Millions.	\$ Millions.
Forêts	45	42	51	70
Mines	42	51	73	77
Pêcheries	15	19	32	37
Bestiaux	52	74	172	198
Agriculture	82	134	567	270
Manufactures	35	85	636	549
Totaux	274	409	1,540	1,208

Note: Les divisions non classifiées sont comprises dans les chiffres donnés.

SOURCES DE NOS EXPORTATIONS.

La Commission recommande aux fermiers d'augmenter la production de la laine et donne les chiffres intéressants qui suivent sur notre commerce domestique pour les laines et lainages:

Total des laines et lainages importés au Canada pendant les 12 mois se terminant au mois de mars 1919		\$40,167,935
Du Royaume-Uni	\$23,456,399	
Des Etats-Unis	8,118,701	
D'autres pays	8,592,835	
Total des laines et lainages exportés pendant les 12 mois se terminant en mars 1919		6,821,696
Total des Etats-Unis	5,886,905	
Des Etats-Unis, laine brute	3,079,896	

La proportion des importations de produits canadiens en Grande-Bretagne au commencement de 1919 est donnée comme suit: œufs, 14%; beurre, 24%; bœuf, 24%; produits du porc, 84%; et le lait concentré, 64%. Les quantités énormes d'œufs que la Russie seule fournissait à l'Angleterre seraient suffisantes pour tenir les fermiers canadiens très occupés, si ces derniers voulaient entreprendre de les remplacer, disent les rapports, tandis que les fromages canadiens peuvent toujours passer par les ports américains et, là, être classifiés comme marchandises américaines, à moins que nos producteurs et nos marchands ne prennent les mesures nécessaires pour que l'origine de notre fromage soit convenablement annoncée.

M. Henry B. Thompson, attaché à la Mission canadienne, fait une observation très sérieuse sur le défaut de système de certaines maisons de commerce canadiennes dans leurs relations d'affaires. Il écrit:

"Plusieurs maisons de commerce d'ici ont porté à notre connaissance que les manufacturiers et autres négociants canadiens négligent beaucoup de répondre aux lettres et demandes de renseignements qui leurs sont adressées, avec le résultat que l'opinion se répand que le Canada, d'une façon générale, ne recherche pas les commandes et fait peu d'efforts pour en obtenir. Ce sont des détails de cette nature qui créent d fausses impressions, tandis que les Américains se font un point de répondre promptement aux lettres, de donner des renseignements, et de continuer à entretenir une correspondance suivie avec les clients. Non seulement cette pratique a un

mauvais effet en ce qu'elle donne une impression de négligence, mais elle porte nombre d'importateurs d'ici à faire de vives instances auprès du gouvernement pour l'engager à lever les restrictions qui les empêchent de s'adresser à d'autres pays qui ne font pas partie de l'Empire. A l'heure actuelle, le Canada est tout particulièrement favorisé sous ce rapport en comparaison avec les Etats-Unis, mais si les représentations des importateurs deviennent suffisamment fortes et persistantes, le Gouvernement sera forcé d'admettre certaines commodités sur un pied d'égalité avec celles qui sont fournies par le Canada, parce que ces commodités ne viennent pas ou, apparemment, ne peuvent être importées du Canada. Même s'ils n'ont pas en mains les approvisionnements nécessaires ou s'ils n'ont pas les renseignements qu'on leur demande, il est facile pour les négociants canadiens d'écrire à leurs correspondants anglais pour leur expliquer la situation"

L'augmentation des dépenses pour l'éducation publique dans le Dominion est démontrée par le fait qu'en 1901, la première année du présent siècle, le total des dépenses pour les fins de l'éducation publique au Canada avait été de \$11,751,625, tandis qu'en 1917, la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres complets, elles ont été de \$56,327,297, une augmentation de \$44,575,672, ou 379 pour cent, ainsi qu'indiqué par l'Annuaire Canadien pour 1918, récemment publié par le Bureau Fédéral des Statistiques.

L'ASSISTANCE ACCORDÉE À LA CULTURE DU LIN

Le département de l'Agriculture donne un concours pratique au développement de l'industrie du lin au Canada, et l'honorable M. Crerar a déclaré récemment à la Chambre des Communes que le lin canadien était égal aux meilleurs lins produits en Europe.

Des fonctionnaires du département de l'Agriculture, a-t-il ajouté, ont inventé une machine qui a été essayée et améliorée jusqu'à ce que, à l'heure actuelle, elle en est venue à arracher de quatre à six acres de lin par jour, faisant ainsi le travail de 20 à 30 personnes. En Russie, en Hollande et en Belgique, où la main-d'œuvre est relativement bon marché, l'arrachage du lin pouvait se faire économiquement à la main, mais le coût élevé de la main-d'œuvre au Canada, était une entrave au développement de la culture du lin.

MOULIN EXPÉRIMENTAL.

Le gouvernement s'est aussi occupé de la question du rouissage et a établi un moulin à rouisser expérimental à la ferme expérimentale d'Ottawa. A cette installation, ainsi qu'il est expliqué dans le numéro du présent mois de la Gazette Agricole, des expériences ont été faites en vue de déterminer la meilleure méthode de rouissage à l'eau et à la rosée. La méthode ordinaire, dans la province d'Ontario, est d'étendre le lin sur la terre, après qu'il a été arraché, et de laisser la pluie et la rosée le rouir. Cette méthode a l'inconvénient d'être subordonnée aux variations de la température. Les expériences des fonctionnaires du département sont toutes dirigées vers la découverte de la meilleure méthode de rouissage à l'eau, sous notre climat. Le ministre a expliqué que tout en donnant des résultats satisfaisants, ces expériences sont loin d'être terminées. Il faudra les poursuivre durant plusieurs années avant de pouvoir en déduire des conclusions certaines.

Après le rouissage, vient le broyage du lin. Jusqu'à ces tout derniers temps, aucune machine n'avait été inventée pour remplacer le broyage à la main, dans lequel chaque poignée de paille broyée doit passer par les mains de l'opérateur. Il y a environ deux mois le chef de la section de la production économique des plantes fibreuses fut envoyé en Irlande pour examiner une machine à broyer dont on se servait dans ce pays. Cette machine paraît devoir être utile et il a été décidé d'en acheter une, qui sera installée à la ferme expérimentale et essayée sur les diverses plantes fibreuses produites au Canada, pour que l'on puisse se rendre compte avec quel degré de perfection elle pourra faire son travail.

UTILISATION DE LA PAILLE DE LIN.

Le gouvernement cherche également quel usage avantageux pourrait être fait de la paille du lin cultivé dans l'Ouest pour sa graine. Chaque année sont brûlées pour débarrasser le terrain. Certaines expériences faites par des particuliers semblent indiquer que l'on pourrait faire de la ficelle avec cette paille. L'automne dernier le département de l'Agriculture a mis la question à l'étude. Plusieurs wagons de paille de lin cultivé dans l'Ouest ont été préparés et seront, cette année, filés en ficelle. On pourra alors se rendre compte si vraiment la paille du lin de l'Ouest peut être avantageusement utilisée de cette façon.

Jusqu'ici les Etats-Unis ont été le principal marché pour l'écoulement de notre lin. Le ministre a exprimé l'avis que si nous pouvions arriver à obtenir un outillage capable d'exécuter économiquement les diverses opérations ci-dessus mentionnées, notre pays pourra occuper, comme producteur de lin, une place égale à celle de n'importe quel autre pays. D'ici là cependant, les expériences devront continuer.

Les timbres de guerre rapportent beaucoup.

LE CANADA PARTICIPANT DE LA FOIRE DE LYONS

CINQUANTE-CINQ MAISONS CANADIENNES Y ÉTAIENT REPRÉSENTÉES.

Des commandes pour plus de cinq millions de francs ont été prises par les manufacturiers canadiens, grâce à cette exhibition de produits fabriqués au Canada.

La quatrième Foire de Lyons, qui a été tenue du 1er au 15 mars de cette année, a dépassé de beaucoup celles des années précédentes. C'est ce que déclare dans son rapport M. W. McL. Clark, commissaire du commerce pour le Canada, à Milan, Italie, qui a représenté le ministère du Commerce à la Foire de Lyons.

Ce rapport, qui traite de la participation du Canada à la Foire, est publié dans le bulletin hebdomadaire (26 mai) de la branche des renseignements commerciaux du ministère du Commerce et de l'Industrie. Au nombre des milliers d'exposants qui ont participé à la Foire, cette année, il y avait 55 manufacturiers canadiens, et l'on estime, au cours du rapport, qu'à part les milliers d'acheteurs fournis par la ville de Lyons et ses environs, plus de 20,000 maisons d'acheteurs étaient représentées. Le volume d'affaires, cette année, a été de beaucoup plus considérable que les années précédentes, mais il n'est pas encore possible, à une date aussi rapprochée, de donner le chiffre exact des affaires qui ont été conclues. Le rapport dit qu'à la Foire de 1918 on avait fait des affaires pour 750,000,000 de francs et qu'à celle de 1917 on en avait fait pour 410,000,000 de francs.

CE QU'EST LA FOIRE DE LYONS.
Le rapport décrit dans les termes suivants les méthodes suivies dans la direction de la Foire:

"Comme on le fait voir dans un rapport précédent, la Foire de Lyons n'est pas, strictement parlant, une exhibition. Elle ne se compose pas de montres et de vitrines dans lesquelles les marchandises sont mises en exhibition, mais de boutiques et de bureaux, indépendants les uns des autres, où chaque manufacturier ou son représentant—car, ils sont les seuls exposants admis—étale ses échantillons ou ses modèles d'après lesquels les chalandes font leurs achats. Aucune marchandise n'est délivrée durant la Foire, mais les commandes sont remplies plus tard par la fabrique, d'après les conditions de la vente. Le commerce de détail est également exclu. Les manufacturiers se rassemblent là des divers pays alliés ou neutres, tandis que les acheteurs y viennent de toutes les parties du monde. En résumé, la Foire de Lyons peut être désignée comme la synthèse industrielle et commerciale ou la réunion de manufacturiers et d'acheteurs qui se rassemblent périodiquement à Lyons pour y faire du commerce sur un marché international.

LE CANADA A LA FOIRE DE 1919.

"Le Canada n'a été que maigrement représenté aux trois premières

Foires de Lyons, comme l'indiquent, du reste, les statistiques que nous avons déjà publiées", dit le rapport. "Un plus grand nombre de maisons auraient pu y retenir des emplacements, mais, à cause de la guerre, l'assistance à cette réunion était remplie de difficultés et, dans la plupart des cas, elle était pratiquement impossible. Toutefois, étant donné la détermination du Canada d'augmenter et de conserver son commerce d'exportation aussi bien que de faire mieux connaître ses produits manufacturés sur les marchés du monde, le très hon. sir George Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie, après mure réflexion, en vint à la conclusion qu'un effort canadien véritable devait être fait à l'occasion de la Foire de 1919, et que les manufacturiers canadiens seraient invités non seulement à y participer, mais que des facilités spéciales seraient accordées aux maisons qui manifesteraient le désir de s'y rendre. Dans ce but, le ministère du Commerce et de l'Industrie s'engagea à payer pour les emplacements et à défrayer les dépenses occasionnées par le transport des échantillons de St-Jean, N.-B., à Lyons. Grâce à la généreuse coopération de l'association des manufacturiers canadiens, le ministère, au moyen de circulaires adressées à tous les manufacturiers canadiens et par distribution d'un rapport spécial sur le but et les succès des Foires précédentes, réussit à intéresser 55 maisons canadiennes qui annoncèrent que non seulement elles allaient préparer et envoyer des échantillons des produits de leurs établissements, mais que de plus elles enverraient à la Foire un représentant ou que leurs intérêts y seraient personnellement représentés d'une autre façon.

Pour compléter l'exposition des manufacturiers canadiens, on décida que plusieurs départements du gouvernement y montreraient aussi des exhibits, tandis que le chemin de fer canadien du Pacifique et les chemins de fer de l'Etat canadiens participeraient également à la Foire. Et c'est l'opinion unanime de tous ceux qui sont en état de juger que l'exhibition canadienne, avec les diverses attractions qui l'accompagnaient, a été le clou de la Foire cette année.

La section canadienne, comme le dit le rapport, était située sur la place Bellecour, le square le plus central de la ville, et formait deux rangées de pavillons se suivant sans interruption, trente-six de chaque côté de la rue tracée pour les visiteurs et les acheteurs. A part les exhibits des 55 manufacturiers canadiens, les exhibits du gouvernement canadien représentés par les départements de l'Agriculture, du Com-

merce et de l'Industrie, des Mines, par la branche forestière du département de l'Intérieur, par les chemins de fer de l'Etat canadiens, etc., occupaient 15 pavillons, tandis que l'exhibit du chemin de fer canadien du Pacifique en occupait huit en succession.

DIVERSITÉ DES ÉCHANTILLONS CANADIENS.

La lecture attentive de la liste des établissements manufacturiers canadiens et l'analyse de leurs produits font voir la grande diversité et le caractère représentatif de l'exhibit canadien. Les échantillons comprenaient des machines agricoles et autres, e.g., malaxeurs de ciment, gruels, machinerie pour mines; instruments aratoires, outils mécaniques, fontes, produits d'acier, matériel roulant, fils et câbles, machines à coudre, machines à laver, pompes, barattes, échelles, feronneries de diverses descriptions, équipement d'étables, articles sanitaires, toiture métallique, planchers de bois dur, lambrisage, boîtes démontées en paquets, chaises, maisons confectionnées démontables, petits articles de bois, papier à tapisserie, papier ciré, cuir, chaussures, produits chimiques, articles d'alimentation, conserves en boîtes, chocolats, fournitures électriques, voitures, poêles, brosses et balais, peintures, vernis, blanc de plomb, articles de caoutchouc, produits d'amiante, textiles, instruments de musique, meules, crêpins et étrages à chaussures, articles émaillés, etc.

Pour avoir une idée de la grande variété des produits manufacturés exposés par le Canada, il suffit de distribuer les produits que nous venons d'énumérer parmi les divers groupements établis par les organisateurs de la Foire. Si les échantillons du Canada, au lieu d'être groupés dans une section exclusivement canadienne, avaient été placés dans les 53 groupes commerciaux de la Foire, il n'y a qu'un très petit nombre de ces groupes qui n'auraient pas pu réclamer l'un ou l'autre des exhibits canadiens. Seules les divisions consacrées aux drogues, aux instruments de chirurgie (ceux que l'on montrait étaient pratiquement tous de fabrication française), articles nécessaires au culte avec seulement trois exhibits, les soies (exclusivement une exposition française), peaux et fourrures, nouveautés, parfums, jouets et articles de fantaisie, nouveautés photographiques, joaillerie, articles de sport, seules, dis-je, ces divisions se seraient trouvées sans un exhibit canadien.

EFFICACITÉ DE L'EXHIBIT CANADIEN.

"Nous n'essayerons pas de donner ici le détail de chacun des étalages d'exhibits canadiens. Parce que les marchandises étaient arrivées tard, à cause de difficultés de transport, et malgré le fait que les dix-sept wagons d'exhibits furent envoyés spécialement par un détachement militaire canadien entre le Havre et Lyons, les représentants des maisons durent travailler avec beaucoup d'assiduité durant les premiers jours de la Foire pour préparer leurs emplacements et pour faire des étalages convenables. On peut dire, toutefois, que ces efforts furent couronnés d'un plein succès. Bien que peut-être certaines maisons aient eu des étalages prenant mieux l'œil, et si certaines autres ont fait preuve de plus de goût dans l'ornementation de leurs murs, de leurs tables et de leurs rayons, il est certain que chaque pavillon faisait honneur à la maison qui en avait charge. Il ne faut jamais oublier que la Foire de Lyons est une place de marché et non pas une exhibition proprement dite et que, jugée à ce point de vue, le lieu de rendez-vous de chaque manufacturier fut aménagé de façon à intéresser les acheteurs et non à attirer les visiteurs de passage. Nulle autre partie de la Foire n'a montré un meilleur goût comme exhibition générale ou particulière, non plus que dans aucun autre groupe a-t-on pu trouver les mêmes catégories de produits manufacturés ce qui fit une classe à part des exhibits de "La section canadienne".

VISITE DE SIR GEORGE FOSTER.

Le 12 mars au matin, dit le rapport, le très honorable sir George Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie,

M. Philippe Roy, commissaire général du Canada en France, et M. Lloyd Harris, président de la Commission Canadienne du Commerce à Londres, arrivèrent à Lyons pour visiter la Foire. La deuxième journée de la visite du ministre, le président et les membres du comité de la Foire donnèrent en son honneur un lunch auquel assistèrent nombre de Canadiens influents. Le ministre, en réponse au toast "Le Canada," prononça un discours vigoureux et de grande portée, qui est reproduit dans le rapport, et dont nous citons les passages suivants:—

"Nous sommes ici comme négociants canadiens. Nous ne nous en cachons pas. Nous sommes des négociants dans notre pays; vous êtes des négociants ici. Et nous sommes ici parce que nous désirons obtenir des affaires. Vous nous avez invités parce que vous désirez faire du commerce avec nous; nous ne nous cachons donc pas, des deux côtés, d'être venus pour faire des affaires. Mais rappelez-vous ceci—voici cinq longues années que nous nous sentons côte à côte, dans la défaite comme dans la victoire, combattant pour la liberté et le droit, tout aussi bien pour nous au Canada que pour vous en France. Après ces cinq longues années nous nous retrouvons ici, maintenant que nous avons fini la guerre, avec la vision de la voie ouverte au commerce normal, et ce commerce nous espérons qu'il réussira et qu'il sera permanent. Nous voici donc, pas seulement pour retirer des profits de vous, ni vous, qui êtes venus nous rencontrer en France, pour retirer des profits de nous, mais nous sommes venus tous ensemble pour nous entraider dans la paix comme nous nous sommes entraïdés dans la guerre.

"Il n'y a pas de place pour l'égoïsme étroit dans un commerce qui veut réussir, et le commerce que nous cherchons à bâtir doit être exempt d'égoïsme, comme la bataille que nous avons livrée pendant le temps de guerre. Les nations qui ont appris les leçons de la guerre doivent mettre l'égoïsme de côté et chercher la générosité et l'égalité en commerce afin de reconstruire ce qui a été détruit par la guerre. Nous désirons co-opérer avec vous, gens de France, dans ces temps de paix comme nous avons co-opéré avec vous durant la guerre. Nous savons quelque chose de votre situation et nous la comprenons; nous avons souffert aussi au Canada, mais notre souffrance est infinitésimale comparée à ce que vous avez enduré en France. Et si nous avons quelque chose dont vous avez besoin, nous voulons vous l'offrir, et nous proposons de vous aider à l'obtenir.

LE CANADA A BEAUCOUP SACRIFIÉ.

"Le Canada, durant la guerre, a pratiquement arrêté toutes ses industries de paix afin de fabriquer des munitions pour la poursuite de la guerre, et il a sacrifié beaucoup pour assurer la victoire; il a assumé une dette de plus d'un billion de dollars pour venir en aide aux Alliés. Le Canada n'est pas un pays riche et, cependant, il a dû porter sa part de fardeau; il l'a fait avec joie, et aujourd'hui, pour aider la France et la Belgique, la Roumanie et la Grèce à rétablir leurs territoires dévastés, il a mis à la disposition de ces pays 500,000,000 de francs pour qu'ils puissent acheter les choses dont ils ont un plus pressant besoin. En effet, il ne suffit pas que nos hommes d'affaires se donnent la main, il faut aussi la coopération mutuelle de nos gouvernements.

"Assurément, la paix du monde, pour ce qui est de la France et de la Grande-Bretagne, ne peut plus être rompue. Assurément, la paix du monde, pour ce qui est de la France, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des autres alliés, ne peut plus être jamais rompue. Trop de nos soldats dorment leur dernier sommeil dans votre sol. Trop de notre sang a enrichi votre terre pour qu'il soit jamais permis dans l'avenir que nous tirions l'épée et pointions nos canons les uns contre les autres. Ces promesses sacrées, nous vous en confions la garde; elles sont les garanties éternelles de la paix et de l'amitié qui ne cesseront plus de régner entre nous.

[Suite à la page 8.]

Le Canada participant de la Foire de Lyon.

[Suite de la page 7.]

Et si la guerre nous menaçait jamais, tous ces morts précieux se lèveraient dans leurs tombeaux pour arrêter notre bras.

“Nous devons être optimistes parce que le monde a fait un pas en avant. Nous avons appris à peser les choses comme nous ne les avions jamais pesées auparavant. Il continuera d'y avoir des divisions nationales. Les nationalités sont nécessaires comme les foyers sont nécessaires, et comme nous devons, bien qu'habitant des foyers différents, faire de bons voisins et nous aimer les uns les autres, de même devons-nous, tout en conservant nos familles nationales, traiter les autres peuples comme des voisins et comme des amis.

“Je ne suis pas ici pour critiquer ou me faire le censeur de la politique de votre gouvernement; cela n'est pas de mon ressort; c'est vous que cela regarde et c'est à vous de décider ce que vous voulez faire. Une chose, cependant, dont je suis absolument certain, c'est que les restrictions inutiles et les tentatives injustifiées d'exclusivisme ne comptent pas parmi les leçons que la guerre nous a données. Les Etats-Unis sont entrés dans le conflit vers sa fin. Auparavant, sous l'influence de leurs vieilles traditions et de la doctrine Monroe, ils s'étaient tenus éloignés des conflits de l'Europe et des autres différends qui divisaient le monde, rassurés par la grande distance qui les en séparait et jouissant de la vaste protection interposée des mers. Mais d'autres idées ont prévalu enfin, et les Etats-Unis ont apporté à la fin la grande force déterminante en faveur des alliés. La République américaine, rejetant le manteau de l'exclusivisme, a traversé l'océan et de ce moment fit partie de la grande alliance pour terminer la guerre. Comment peut-elle ne pas accepter sa part des responsabilités dans la garantie de cette paix pour laquelle la guerre a été faite?

“C'est aussi de cette façon que le Canada regarde l'avenir. Vigoureux aujourd'hui, sa puissance repose dans l'avenir. Son territoire est plus grand que celui des Etats-Unis; il possède des terres arables s'étendant sur une ligne de 3,500 milles qui va de l'Atlantique au Pacifique; il a environ 400,000-000 de terres cultivables dont seulement 12 pour cent ont vu la charrue. Cependant nos récoltes sur champ, l'année dernière valaient un milliard de francs. Songez à ce que sera, cultivé par une population de 100,000,000, ce pays qui n'a aujourd'hui qu'une population de 8,000,000 d'habitants. Nous sommes un pays d'avenir, et c'est un grand avantage pour nous que d'avoir aussi de bonne heure entendu et compris, en commun avec ce que le monde avait de meilleur, l'appel d'un noble idéal, et ce sera aussi, d'un grand avantage pour le monde lui-même si, après avoir répondu à l'appel, et avoir suivi du même pas les amants de la liberté, il continue de suivre fidèlement la route qu'il s'est ainsi tracée.

Le Canada est entré dans la guerre au premier appel, et cet appel ne fut pas un commandement de l'Angleterre au Canada. L'appel est venu du sein du Canada lui-même, d'une impulsion de son cœur. En moins de six semaines, il avait mis 33,000 soldats sur pied de guerre et leur avait fait traverser l'océan; et depuis lors il a fait revêtir l'uniforme à près de 600,000 hommes et sur ce nombre 500,000 ont traversé les mers. Cinquante mille de ces derniers reposent dans le sol de France et de Belgique, et les lèvrés qui leur ont donné le baiser d'adieu ne souriront pas à leur retour.”

LES COMMANDES.

A cause des restrictions du commerce d'importation, les commandes qui ont été prises à la Foire de Lyon par les maisons canadiennes qui y ont pris part n'ont pas été aussi nombreuses qu'elles l'auraient sans doute été dans d'autres circonstances. Toutefois, des commandes pour un total approchant de 5,000,000 de francs ont été signées sur place, et le rapport ajoute que des commandes pour plus de 10,000,000 de francs restent en perspective pour le moment où les restrictions seront enlevées.

LA FANFARE MILITAIRE CANADIENNE.

Un des traits les plus remarquables de la participation du Canada à la foire a été la présence de la fanfare du Corps Canadien de Mitrailleuses venue directement de Belgique à Lyon, grâce à des arrangements spéciaux qui avaient été faits par sir George Foster. Dès le premier jour de son apparition, et après la parade qu'elle fit à travers les principales rues de la ville, elle fut accueillie avec le plus vif enthousiasme par les habitants de la ville et par les visiteurs de la foire. Durant la deuxième semaine de la foire la fanfare donna des concerts populaires tous les jours, le matin et l'après-midi, sur une estrade spécialement construite de marisier blanc en face de la section canadienne Place Bellecour. Des milliers de personnes sont venues là tous les jours écouter les musiciens canadiens et applaudir les morceaux militaires, populaires et classiques joués par la fanfare.

SOUSSIONS

Construction et prolongement du brise-lames de Bare-Point, Port-Arthur, Ont.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mercredi, le 25 juin 1919, des soumissions pour la construction du prolongement du brise-lames à Bare Point, dans le havre de Port-Arthur, district de Thunder Bay et Rainy River, Ontario, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: “Soumission pour le prolongement du brise-lames à Bare Point, Port-Arthur, Ont.”

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, et aux bureaux des ingénieurs de district à Port-Arthur, Ont.; à l'édifice Equity, Toronto, Ont.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal, Qué.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 5 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$50, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Le soin des forêts dans la province de Québec.

La législature de Québec a voté \$100,000 pour son service provincial des forêts et pour l'inspection des terres, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1920; elle a encore voté la somme de \$7,000 pour la pépinière provinciale de Berthierville. Ces montants sont considérablement augmentés par les contributions volontaires des sociétés de protection forestière des districts de l'Ottawa, du St-Maurice, des Laurentides et de la partie sud du St-Laurent. Ces associations font surveiller les vastes étendues qui dans la province sont sous licences ou sont la propriété de particuliers. Les dépenses encourues par ces différentes associations, l'année dernière, pour assurer la protection des forêts contre le feu, ont été de \$177,729.

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La loi donne des pouvoirs étendus pour la protection et la conservation de la santé du public.

ATTRIBUTION DU MINISTÈRE.

Une loi constituant un ministère de la Santé publique a été déposée le 26 mars, devant la Chambre des députés qui l'a adoptée le 11 avril.

Des pouvoirs très étendus sont confiés à ce nouveau ministère. Comme on peut le constater par la section 4 de la loi, “les devoirs et pouvoirs du ministre comprennent tous les sujets et questions ayant trait à la protection ou à la conservation de la santé de la population du Canada, sur lesquels le Parlement du Canada exerce sa juridiction.

La loi, telle qu'adoptée par la Chambre des députés, le 11 avril, se lit comme suit:

Loi concernant le ministère de la Santé publique.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: “Loi du ministère de la Santé publique.”

2. Est établi un ministère du gouvernement du Canada qui doit être appelé “le ministère de la Santé publique” et que doit présider un ministre de la Couronne devant être nommé par le Gouverneur en conseil.

3. (1) Le Gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire qui est appelé “le sous-ministre de la Santé publique” et qui doit être le sous-chef du ministère et doit rester en fonctions durant bon plaisir.

(2) Peuvent être nommés en conformité des dispositions de la loi du Service civil, 1918, et de toutes lois la modifiant, les autres fonctionnaires, commis et employés qui sont nécessaires pour la bonne administration des affaires du ministère, lesquels tous tiennent leurs emplois durant bon plaisir.

(3) Le Gouverneur en conseil peut, subordonnément aux dispositions de la loi du Service civil, 1918, ou de toute modification à cette loi, transférer au ministère de la Santé publique tout fonctionnaire, commis ou employé actuellement au service de Sa Majesté, ou de l'une ou de l'autre ou des deux Chambres du Parlement, et le paragraphe deux de l'article dix-sept de ladite loi ne s'applique pas à ces permutations, et les deniers votés par le Parlement pour l'exercice expirant le trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt, applicables au paiement du traitement ou de l'augmentation du traitement de ce fonctionnaire, commis ou employé qui a ainsi permuté doivent servir au paiement de son traitement ou augmentation à son traitement, ou du traitement de toute personne qui l'a remplacé au cas de son décès, de sa retraite ou de son renvoi pendant qu'il se trouvait au service du ministère de la Santé publique, en la même manière et au même degré que si ce fonctionnaire, commis ou employé n'avait pas ainsi permuté.

4. Les devoirs et pouvoirs du ministre dans l'administration du ministère de la Santé publique s'étendent à, et comprennent tous les sujets et questions ayant trait à la protection ou à la conservation de la santé de la population du Canada, sur lesquels le Parlement du Canada exerce juridiction, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, en particulier les questions et sujets suivants:

(a) coopération avec les autorités sanitaires provinciales, territoriales et autres, dans un but de coordination des efforts projetés ou faits pour conserver et rendre meilleure la santé publique, et pour la conservation de

la vie et la protection du bien-être des enfants;

(b) l'établissement et l'entretien d'un laboratoire national d'hygiène publique et de recherches;

(c) l'inspection et le soin, par un médecin, des immigrants et des matelots et l'administration des hôpitaux de marine;

(d) la surveillance, en ce qui concerne la santé publique, des chemins de fer, bateaux, navires et de tous les modes de transport;

(e) la surveillance des édifices publics fédéraux et des bureaux, dans le but de conserver et de protéger la santé des fonctionnaires et autres employés de l'Etat qui s'y trouvent;

(f) l'application de toutes les règles ou règlements établis par la Commission internationale mixte, promulgués en conformité du traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, relativement aux eaux limitrophes et aux questions qui surviennent entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'elles se rapportent à la santé publique;

(g) l'administration des lois mentionnées à l'annexe de la présente loi, et des lois qui les modifient, ainsi que de toutes ordonnances rendues et règlements établis sous l'autorité de l'une quelconque desdites lois; et tous les devoirs et pouvoirs d'un ministre de la Couronne, en vertu de l'une ou l'autre desdites lois ou de l'une quelconque desdites ordonnances ou de l'un quelconque des règlements, sont par les présentes transférés et conférés au ministre de la santé publique;

(h) subordonnément aux dispositions de la Loi de la statistique, le recueillement, la publication et la distribution des renseignements ayant trait à la santé publique, à la meilleure application des lois sanitaires et aux conditions sociales et industrielles qui influent sur la santé et la vie des gens;

(i) pareilles autres questions se rapportant à la santé que le Gouverneur en conseil peut soumettre à l'examen du ministère.

5. Le Gouverneur en conseil a le pouvoir d'établir les règlements qui peuvent être nécessaires pour mettre à effet et accomplir les objets de la présente loi, et d'imposer des pénalités pour toute infraction à ces règlements.

6. Doit être établi un conseil de salubrité fédéral se composant du sous-ministre de la santé publique, qui en est le président, du chef exécutif du service de salubrité provincial ou bureau de santé de chaque province et de telles autres personnes, au nombre de cinq au plus, que le Gouverneur en conseil peut nommer et qui restent en fonctions durant trois années. Le conseil fédéral doit s'assembler aux époques et aux endroits que le ministre peut indiquer, et il est chargé des devoirs et a les pouvoirs, relativement à la présente loi, que le Gouverneur en conseil peut prescrire.

7. Rien dans la présente loi non plus que dans tout règlement fait sous son empire n'autorise le ministre ou un fonctionnaire du ministère à exercer quelque juridiction ou contrôle sur un bureau de santé provincial ou municipal ou autre autorité sanitaire en fonction en vertu des lois d'une province.

8. Le ministre doit déposer, chaque année, devant le Parlement, dans les quinze jours qui suivent sa réunion, un rapport et état des transactions et affaires du ministère pendant l'année alors immédiatement précédente.

ANNEXE.

STATUTS REVISÉS DU CANADA, 1906.	Chapitre.
Loi de la quarantaine	74
Loi des falsifications	133
Loi de l'hygiène aux travaux publics	135
Loi de la lèpre	136
Loi de la marine marchande au Canada, articles 406, 407 et 408	113
STATUTS DE 1908.	
Loi des médicaments brevetés ou <i>proprietary</i>	54
Les lois modifiant l'une quelconque des lois précédentes.	

Le commerce par tête.

D'après l'annuaire du Canada, année 1918, le commerce du Canada, s'est élevé à \$242.14 per capita, en 1917.

LES CHEVAUX BLESSÉS ONT REÇU LES MÊMES TRAITEMENTS QUE LES SOLDATS

Le rapport montre l'efficacité des services vétérinaires du corps expéditionnaire et la réduction des pertes de chevaux.

UN TRAVAIL SUPERBE.

Comme tous les autres services du corps expéditionnaire canadien, le service vétérinaire était bien organisé et s'est montré très efficace, dit le rapport du ministre de la Milice. Les méthodes de soigner les chevaux blessés au combat, étaient les mêmes que celles employées pour le traitement des soldats. Des ambulances automobiles, transportaient les chevaux blessés à des stations de pansements dirigées par la section mobile des services vétérinaires. Après cela, le cheval blessé était envoyé à l'hôpital d'urgence, et enfin dans l'un des hôpitaux de l'arrière. Ces soins ont sauvé la vie à bien des chevaux de grand prix.

LES SECTIONS MOBILES.

Il y a 4 sections vétérinaires mobiles: une par division. Ces sections, comme leur nom l'indique, sont mobiles et agissent comme premier poste d'évacuation des chevaux blessés. Les animaux malades ou blessés y sont reçus, y reçoivent les soins d'urgence en cas de besoin, puis passent à d'autres postes, dans leur retour vers l'arrière. Le rapport décrit ces sections comme suit:

"Le personnel d'une section vétérinaire mobile se compose d'un officier et de 19 personnes d'autres rangs; et, spécialement dans les périodes de combats, cet officier, ces sous-officiers et ces aides ont des devoirs ardu à remplir.

"Au début de l'engagement des postes avancés sont jetés sur le champ de bataille, les chevaux gravement blessés y sont d'abord conduits, puis ils sont expédiés aux hôpitaux de l'arrière, en ambulance.

LES STATIONS DE DISTRIBUTION.

Une station de distribution, est une institution ayant un officier à sa tête et comptant 38 autres personnes de tous rangs. Cette institution a pour mission d'agir comme agence de triage ou de distribution des chevaux blessés, pour la section vétérinaire mobile. Tous les chevaux conduits à la section vétérinaire mobile, sont envoyés le plus tôt possible aux sections vétérinaires d'évacuation, puis par leur intermédiaire à l'hôpital de base. Là des autos-ambulance sont toujours disponibles pour transporter les chevaux blessés qui ne peuvent marcher.

Relativement aux devoirs quotidiens des officiers vétérinaires le rapport dit: "Ils doivent avoir toujours présent à l'esprit l'état des animaux confiés à leur soin, en vue de découvrir et de réduire dans la mesure du possible, les causes de pertes. Ils doivent prendre toutes les précautions possibles contre l'apparition, toujours menaçante des maladies contagieuses, et voir à ce que tous les soins requis: nourriture, breuvage, nettoyage, ferrage, etc., soient donnés au cheval. De plus les chevaux doivent être maintenus dans des conditions hygiéniques, malgré les variations de température et pendant la durée des combats."

QUÉBEC A LA PLUS FORTE NATALITÉ DE TOUT LE CANADA.

D'après les chiffres donnés dans l'annuaire du Canada pour 1918, la natalité par mille est plus forte dans le Québec où la proportion est de 38.64 par mille de population, et la plus faible se trouve dans la Colombie-Britannique où la proportion est de 13.12. Cette proportion est représentée par province comme suit: Ontario, 24.14; Nouvelle-Ecosse, 25.12; Manitoba, 33.85; Saskatchewan, 29.70; Alberta, 26.85 et l'île du Prince-Edouard, 17.04.

LES SOLDATS DESTINÉS À LA CULTURE SONT CHOISIS AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Méthodes employées pour faire ce choix et instruire les bénéficiaires sous l'empire de la loi de l'établissement des soldats sur la terre.

PROCÉDÉ D'ÉLIMINATION.

Le numéro de mai, de la Gazette Agricole, publiée par le département de l'Agriculture, contient un article sur le choix et l'éducation des soldats destinés à la culture. L'article explique que le but de la Commission de l'établissement des soldats sur la terre, est de trouver les soldats qui ont déjà de l'expérience dans la culture, ou qui sont autrement qualifiés et qui paraissent devoir réussir sur la ferme.

"Des comités d'enquêtes ont été constitués et sont à l'ouvrage dans toutes les provinces du Canada, pour étudier les demandes de tous les candidats aux avantages offerts par la loi de l'établissement des soldats sur la terre, afin que le choix des soldats cultivateurs soit fait avec le plus grand soin. Ces comités sont composés d'hommes parfaitement qualifiés, qui connaissent très-bien la situation rurale dans leur district et il leur revient de voir à ce que chaque soldat soit traité équitablement et impartialement. Ils éliminent tous ceux qui ne leur paraissent pas être aptes aux travaux de la terre."

L'article, qui a été préparé par la Commission, ajoute qu'il y a une classe d'hommes qui manquent d'expérience pratique, mais à qui il semble par ailleurs que la culture irait et qui ont d'autres qualités qui contribueraient à leurs succès. Il est recommandé que ces hommes reçoivent une instruction agricole. Il est admis que si un pétitionnaire est physiquement apte aux travaux de la ferme et s'il ne lui manque que l'expérience, un cours agricole ne pourra que lui être très avantageux. Mais il faut qu'il soit sincère dans son désir de se consacrer à la culture; il doit être actif, économe et physiquement capable d'accomplir le travail requis pour gagner sa vie et celle de sa famille.

UTILISATION DES FERMES EXPÉRIMENTALES.

Le comité d'enquête ayant éliminé les candidats inacceptables et divisé les autres en deux catégories: ceux qui sont déjà parfaitement qualifiés et ceux qui ont besoin d'apprentissage, a ensuite le devoir de procurer à ces derniers l'instruction agricole qui leur manque. Plusieurs fermes expérimentales sont utilisées comme écoles d'agriculture. Les soldats y apprennent les rudiments de leur nouvelle profession, par exemple à atteler et conduire les chevaux, à se servir des instruments aratoires, à traire les vaches, etc. Après une période de formation dans ces centres, les aspirants cultivateurs, sont placés sur des fermes, autant que possible dans la région où ils se proposent de s'établir. Les fermiers à qui on les confie sont choisis avec le plus grand soin. On demande qu'ils soient autant que possible des hommes au cœur sympathique, qui ne considèrent pas les soldats comme des engagés sur qui on se débarrasse des travaux pénibles et désagréables, mais qui prendront à cœur leur éducation agricole et s'efforceront de les initier, le plus rapidement possible, à tous les secrets de leur art. Cette phase est la plus importante de toute dans la préparation du soldat à son établissement sur la terre.

COMMENT SONT COMPOSÉS LES COMITÉS.

Il y a généralement un comité par province, mais l'Alberta et la Saskatchewan en ont chacune deux situés, pour l'Alberta, à Edmonton et à Calgary, et pour la Saskatchewan, à Regina et à Saskatoon. Les comités comptent chacun trois membres. Voici les noms des présidents des comités provinciaux: Ile

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions sont constamment sollicitées par les différents départements du gouvernement, des formules et devis étant distribués par la maille à tous les individus et firmes intéressés, connus de la commission.

La commission des achats de guerre tient un registre des différentes firmes et des lignes de commerce dans lesquelles elles sont intéressées et, par conséquent, ceux qui voudraient qu'on leur envoie des formules de soumission feraient bien d'enregistrer leurs noms, adresses, catalogues, etc., au bureau de la commission des achats de guerre qui coopère avec tous les autres départements.

Les différents départements du gouvernement fédéral ont demandé, entre les 29 mai et 10 juin, des soumissions comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (INTERNEMENT):		
Fer galvanisé	St-Vincent de Paul	29 mai.
Peintures, etc.	Prince-Albert	6 juin.
Plombage	St-Vincent de Paul	15 "
DÉPARTEMENT DE LA PAPETERIE:		
Papier à calquer impérial	Ottawa	2 juin.
Enveloppes blanches, unies, 15 x 9 1/2.	"	2 "
" " " " 9 1/2 x 4 1/2.	"	2 "
Blocs Nos 1 et 2 pour étampes.	"	2 "
Papier gris léger à envelopper.	"	2 "
Enveloppes blanches unies, n° 11.	"	5 "
Chemises manille pour classification.	"	5 "
Étiquettes toile, imprimées.	"	5 "
Enveloppes manille, n° 7 imprimées.	"	5 "
Enveloppes manille, n° 11 imprimées.	"	5 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Bois de construction	Old Massett, B.C.	10 juin.
" "	Port Clements	10 "
" "	Queen Charlotte City	10 "
" "	Refuge Bay	10 "
" "	Skidigate.	10 "
Ferronnerie	Spiller River	10 "
"	Alice Arm.	10 "
"	Old Massett, B.C.	10 "
"	Port Clements	10 "
"	Prince Rupert	10 "
"	Queen Charlotte City	10 "
"	Refuge Bay	10 "
"	Skidigate.	10 "
Bois de construction	Spiller River	10 "
" "	Alice Arm.	10 "
" "	Prince Rupert	10 "
Charbon	Toronto	31 mai
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Sucre	Victoria	31 mai.
Sucre	Vancouver	31 "
Bœuf	Regina	31 "
Patates	"	31 "
Bœuf	Saskatoon	31 "
Patates	"	31 "
Ramonage	Kingston	2 juin.
Enlèvement de cendres	Québec	2 "
Lait, etc.	"	6 "
Charbon	Lindsay	2 "
Cordage	Québec	6 "
Drogues	Ottawa	9 "
Fournitures d'hôpital	Toronto	9 "
Drogues	Ottawa	2 "
Fournitures de dentistes	"	4 "
Vaccin	"	6 "
Fournitures chirurgicales	Montréal	6 juin.
"	Toronto	4 "
"	Ottawa	4 "
Tubes de caoutchouc	"	4 "
Huile d'olive, C.M.S.	"	4 "
Cadenas	"	4 "
Bassins émaillés	"	30 mai.
Tables à surface de verre	"	9 juin.
Nucleinate d'argent.	"	5 "
Protecteur pour l'œil.	"	5 "
Cabinets	Kingston	2 "
Insignes d'épaule G.M.	Ottawa	2 "

du Prince-Edouard, M. Jeremiah Noonan, Albany, comté de Prince; Nouvelle-Ecosse, M. John N. Trueman, B.S.A., professeur d'agriculture; Nouveau-Brunswick, Thos. Caldwell, Florenceville; Québec, M. H. Barton, B.S.A., professeur au collège McDonald; Ontario, Dr Creelman, président du collège provincial d'agriculture, Guelph; Manitoba, M. C. H. Lee, M.A., professeur au collège d'agriculture de Winnipeg; Saskatchewan, le doyen W. J. Rutherford, de la faculté agricole de l'université de la Saskatchewan, Saskatoon et M. A. E. Wilson, de Indian-Head; Alberta, M. E. L. Richardson, Calgary; Colombie-Britannique, M. F. M. Clements, B.S.A., professeur d'horticulture, à l'université provinciale, Vancouver. La Commission a établi des écoles

d'apprentissage au collège d'agriculture de l'Ontario, à Guelph; au collège d'agriculture du Manitoba, à Winnipeg; au collège McDonald, à Ste-Anne de Bellevue, Québec; à la ferme expérimentale d'Agassiz, et à la station agronomique de Fredericton, N.-B. C'est là que les soldats, sans connaissance pratique de la culture, commencent leur entraînement. De plus des arrangements ont été faits dans toutes les provinces, avec des cultivateurs progressifs qui ont consenti à se charger de l'apprentissage des soldats démobilisés, et déjà bon nombre de soldats ont été confiés à ces fermiers.

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

L'ŒUVRE UTILE DU COMITÉ DE RAPATRIEMENT

Le rapport officiel explique les divers moyens employés pour obtenir les résultats désirés et pour coordonner les organisations.

Le rapport du travail du comité de rapatriement, du 15 novembre 1918 au 15 mai 1919, donne un compte rendu des activités du comité et résume les démarches faites pour atteindre son but, c'est-à-dire d'obtenir la coopération la plus étroite de tous les départements du gouvernement et d'autres organisations dont les efforts se concentraient pour rendre les soldats licenciés à la vie civile et qui étaient prêts à s'occuper des conditions de la main-d'œuvre industrielle et des autres difficultés créées par le rajustement.

Le rapport donne un aperçu des divers moyens employés pour obtenir des résultats désirés et fait voir comment on a accompli graduellement la collaboration des efforts des diverses organisations en un mécanisme compétent de rapatriement.

Par la lecture de ce rapport on constate qu'il y a eu vingt-six réunions du comité de rapatriement du cabinet; qu'il y a eu plus de cinquante conférences avec des représentants d'organisations volontaires, telles que la Croix Rouge, le Fonds patriotique, la Y.M.C.A., la Y.W.C.A., les Catholic Army Huts, le Victorian Order of Nurses, la Ligue Khaki et autres, avec les représentants de quinze organisations fraternelles, avec les présidents de huit universités, ainsi qu'avec le conseil consultatif de la G.W.V.A. et les membres du S.C.R., avec l'Armée du Salut, le conseil consultatif de l'Union des municipalités canadiennes, et avec des représentants des Métiers et du Travail. Un comité de collaboration, formé de représentants des différents succursales du comité de rapatriement et des ministères fédéraux du Rétablissement civil des soldats, de l'Immigration et de la Colonisation, de la Milice et de la Défense et du Travail, ainsi que la Commission d'établissement des soldats et des commissaires des pensions, a tenu de nombreuses séances et n'a pas peu contribué au succès de l'œuvre.

COMITÉ CONSULTATIF.

Le comité consultatif s'est rendu utile en agissant comme intermédiaire entre la G.W.V.A. et les départements du gouvernement, une liaison dont la grande importance a été démontrée au cours des récents désordres dans l'Ouest. Sept secrétaires de campagne ont été occupés à visiter les succursales de la G.W.V.A. Leur travail consistait à envoyer au comité de rapatriement des rapports réguliers quant au progrès de l'œuvre, dans leurs districts respectifs, à faire des suggestions pour augmenter l'efficacité du travail et à répandre parmi les soldats de retour les renseignements utiles quant au travail accompli.

La section féminine du comité, dit le rapport, a fait œuvre très utile en prenant les moyens pour coordonner les activités des diverses organisations intéressées à la réception des dépendants à St-Jean et à Québec et en maintenant une surveillance pour le bien-être des familles des soldats durant leur traversée de la Grande-Bretagne et jusqu'à leur endroit de destination dans les diverses parties du Canada.

Des assemblées auxquelles on a discuté la question d'une coopération plus

étroite entre le ministère du Travail et le Congrès des métiers et du travail, ont été tenues par le comité consultatif du travail avec les représentants du ministère du Travail, du Rétablissement civil des soldats et le comité consultatif de la G.W.V.A.

QUESTIONNAIRES DISTRIBUÉS.

Le comité de rapatriement a envoyé quatre séries de questionnaires, tant en anglais qu'en français, aux municipalités du Dominion ainsi qu'aux journaux quotidiens, s'informant quant à la formation des comités de réception et des travaux publics municipaux projetés qui pourraient donner plus d'emploi. On a reçu des réponses de plus de 1,000 municipalités, dans nombre desquelles de nouveaux comités de réception ont été formés. On continue à recevoir des réponses quant aux travaux publics.

Cinq secrétaires de campagne, dont un seul est actuellement employé, se sont occupés surtout à parler en public, à préparer des rapports, au travail de publicité et à solliciter la coopération locale. Le comité est directement responsable de 103 discours sur l'œuvre de rapatriement, pour les membres de son personnel et pour des orateurs volontaires. A part ceci, des secrétaires de la G.W.V.A. ont organisé 153 réunions et 154 conférences ont été tenues avec des officiers de cette association.

Le major C. B. Topp, D.S.O., M.C., un soldat de retour, qu'on a envoyé outre-mer au commencement de l'année comme représentant du comité, a fait un bon travail en donnant des renseignements sur les activités du rapatriement aux soldats et en fournissant d'autre part au comité des informations spéciales et des données de tout genre.

Le travail accompli par les représentants de la presse sur le comité a été des plus importants. On a préparé et adressé à des listes choisies de journaux un grand nombre de nouvelles descriptions et d'articles de fond. Des contributions régulières ont été envoyées à plus de 100 journaux à grande circulation. On avait un service de bulletin hebdomadaire et d'autres publications. En janvier et février, le comité a eu le privilège d'une moyenne de 81,383 lignes d'espace gratuit par semaine, dans la presse. Il a aussi fait une campagne de publicité, un grand nombre de publications ayant l'annonce, "De la Guerre à la Paix." On a distribué près d'un million d'exemplaires de brochures et feuilles publiées par le comité.

Le comité de rapatriement institué par un arrêté en conseil du 15 novembre 1918, était composé des honorables sir James Lougheed, Arthur Meighen, N. W. Rowell, C.R., J. A. Calder, T. A. Crerar et G. D. Robertson, avec l'honorable M. Calder, comme président. Le 20 novembre, M. H. J. Daly fut nommé directeur du rapatriement et M. Vincent Massey, secrétaire général. En février 1919, M. Massey succéda à M. Daly comme directeur.

GRANDE EXPANSION DE L'ASSURANCE-VIE ET DE L'ASSURANCE-FEU.

Il y a eu au Canada, depuis cinquante ans, une immense expansion dans l'assurance de tout genre. En 1869, le chiffre des risques en assurance-feu au Canada était de \$188,359,809. En 1917, ce chiffre s'élevait à \$3,986,197,514. En 1875 l'assurance-vie en vigueur se chiffrait à \$85,009,264; en 1917, elle s'élevait à \$1,585,042,563, comme l'indique l'annuaire du Canada pour 1918.

LA GRAINE DE TRÈFLE CANADIEN EST SUPÉRIEURE À LA GRAINE IMPORTÉE

Elle donne des récoltes plus abondantes.

Les fermes expérimentales fédérales recommandent depuis plusieurs années l'emploi de la graine de trèfle rouge cultivé au Canada, parce qu'elle donne des récoltes plus abondantes et plus régulières que la graine importée.

Un communiqué récent du département de l'Agriculture revient sur la question et déclare que la supériorité de la graine de trèfle canadien a été bien des fois démontrée, et que, par suite, les cultivateurs avertis préfèrent cultiver eux-mêmes leur trèfle rouge pour la graine, plutôt que de courir le risque d'acheter une graine importée de valeur douteuse.

Pour bien comprendre pourquoi la graine canadienne est supérieure à la graine importée, il suffit de savoir qu'il n'y a pas une seule livre de graine de trèfle sur le marché, qui provienne d'une seule variété. En fait, chaque livre de cette graine représente un mélange d'un grand nombre de variétés. On pourra avoir une idée des conséquences de ce mélange, si l'on se figure, par exemple, du blé-d'Inde de semence comprenant un grand nombre de variétés mêlées. La comparaison s'applique parfaitement, car toutes les graines de trèfle mis en vente comme semence sont ainsi mêlées. Quelques-unes des variétés sont ce qu'on appelle vigoureuses d'hiver, c'est-à-dire qu'elles peuvent supporter les rigueurs de nos hivers sans en souffrir. Les autres variétés sont plus tendres et ne peuvent y résister. Le résultat, c'est que dans tous les champs enssemencés de graines importées, le froid tue une partie de la semence et que les pertes sont d'autant plus considérables que la proportion des variétés tendres était plus grande dans la semence. Par ailleurs les plantes qui survivent à l'hiver peuvent être considérées comme formant une variété beaucoup plus vigoureuse que le mélange original.

Et c'est de là que provient la supériorité de la graine canadienne. Toutes les variétés tendres en ont été éliminées par l'action de la gelée et seules les variétés vigoureuses y sont représentées, d'où il suit qu'elle doit nécessairement constituer une semence plus robuste, donnant des récoltes plus régulières que la graine mêlée du début.

Pour la même raison, la graine canadienne est d'autant meilleure et plus adaptée aux conditions climatiques de notre pays qu'elle a été récoltée plus au nord. Nous recommandons, par conséquent, avec force que les cultivateurs des districts producteurs de trèfle dans le nord de notre pays, se livrent à la culture du trèfle pour en récolter la graine, et que, chaque fois que la chose est possible, les cultivateurs canadiens sèment du trèfle canadien au lieu du trèfle importé.

LES COMMERÇANTS

EN VIVRES RESTANT

SOUS CONTRÔLE

Beaucoup de marchands demandent des licences, qui ne sont pas tenus d'en avoir.

Il ne reste plus que deux catégories de commerçants en vivres, qui soient sujets au contrôle officiel. Ce sont les meuniers de tous ordres et les fabricants de viandes en conserve, dont les ventes atteignent un chiffre annuel de \$750,000 environ. Cette annonce est faite parce que la Commission des vivres a déjà reçu, de restaurateurs, d'épiciers, etc., dont les licences expirent le 31 mai, le 15 juin ou un peu plus tard, un grand nombre de demandes de renouvellement de licences. L'impression sous laquelle sont ces marchands qu'il leur faut encore une licence pour continuer leur commerce est absolument erronée.

EFFECTIFS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES NAVIRES DE SERVICE

Le ministère du Service Naval est autorisé à engager des officiers et des hommes pour faire face aux besoins présents du service.

ILS PRENNENT LA PLACE DES VOLONTAIRES.

Le ministère du Service Naval a besoin approximativement d'environ 500 officiers et hommes pour remplacer ceux qui s'étaient engagés volontairement pour la guerre, leurs devoirs étant de maintenir les navires et les effectifs de service naval canadien maintenant en existence. Un arrêté du conseil, rendu le 15 mai autorise l'engagement de ces officiers et hommes dans les termes suivants:

Le comité du Conseil privé a étudié un rapport du ministre du Service Naval, exposant que les officiers techniques du ministère ont fait rapport qu'il fallait approximativement 500 officiers et hommes pour le soin et l'entretien des navires et pour les effectifs du service naval canadien maintenant en existence. Le service au temps présent se compose presque entièrement d'officiers et d'hommes qui s'étaient engagés volontairement pour le service durant la guerre, et il est par conséquent nécessaire d'engager assez d'officiers et d'hommes pour répondre aux présents besoins.

Le ministre, approuvant les propositions des officiers techniques, recommande qu'autorisation soit donnée d'engager un nombre d'officiers et d'hommes ne dépassant pas 500, pour les objets mentionnés, ces officiers et ces hommes devant signer un engagement de service d'un an à dater du jour de l'engagement, la solde et les allocations ne devant pas être inférieures à celles présentement en vigueur dans la Marine Royale Canadienne.

Le comité approuve la recommandation ci-dessus, et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION DU COMMERCE DONNE SA DÉMISSION

M. C. B. McNaught demande d'être relevé de ses fonctions pour cause de santé.

M. C. B. McNaught, de Toronto, a donné sa démission de membre de la Commission de commerce canadienne, et le gouvernement a accepté sa démission. Il paraît que M. McNaught a demandé d'être relevé de ses fonctions pour cause de santé et à cause d'affaires personnelles pressantes. Avant la formation de la Commission canadienne de commerce, M. McNaught avait servi en qualité de membre du Board of Trade de guerre, qui a été créé de bonne heure en 1918.

En accusant réception de la démission de M. McNaught, sir Thomas White, le premier ministre intérimaire, a dit: "Je regrette profondément les circonstances qui vous forcent à prendre cette mesure, mais je désire vous exprimer de nouveau la plus sincère gratitude du gouvernement pour le beau service public que, avec grand sacrifice personnel, vous avez rendu en votre qualité de membre du Board of Trade de guerre et aussi comme membre de la Commission canadienne de commerce."

Prenez des timbres d'économie et économisez systématiquement.

LE MINISTRE DE LA MILICE FAIT L'ÉLOGE DES AUMÔNIERS

Six ont perdu la vie et 21 ont été blessés pendant le combat, en s'acquittant de leurs devoirs.

CENT TROIS DÉCORATIONS LEUR ONT ÉTÉ ACCORDÉES

Une section du rapport du ministre de la Milice outre-mer, est consacré au service de l'aumônerie militaire, depuis que ce service a été organisé à Valcartier, au mois d'août 1914, jusqu'à la signature de l'armistice, période de temps durant laquelle pas un seul soldat n'a manqué des secours spirituels d'un ministre de son culte. Le nombre des aumôniers qui ont accompagné le premier contingent en Angleterre en octobre 1914, était de 33. Ce n'est cependant qu'au mois d'août 1915 que le service de l'aumônerie militaire fut organisé sur le même pied que les autres services de l'armée.

En mars 1917, une organisation fut autorisée dans laquelle les diverses dénominations religieuses étaient représentées comme suit:

Eglise d'Angleterre	102
Catholiques romains	53
Presbytériens	58
Méthodistes	33
Baptistes	14
Congrégationalistes	2
Armée du Salut	4
Russe	1
Non classifiés	13

Total 280

Depuis lors la nomination de dix aumôniers additionnels a été autorisée.

SUR LE CHAMP DE BATAILLE.

Tel que mentionné dans le rapport, les aumôniers canadiens sont classés parmi les non combattants, mais la nature de leurs devoirs au front ressort du fait que des 426 aumôniers qui ont fait du service dans le corps expéditionnaire canadien, deux ont été tués pendant le combat, un est mort de ses blessures, un autre a été noyé alors qu'il était de service sur un navire hôpital, et deux autres sont morts de maladies. En tout 21 ont été blessés dans l'exercice de leur ministère au front.

Un exposé des devoirs des aumôniers sur le champ de bataille est donné dans le rapport comme suit:

"Durant les dernières avances, une vingtaine d'aumôniers étaient généralement choisis pour accompagner les troupes d'attaque, et leur calme inébranlable sous le feu, les exemples de patience, de bonne humeur et souvent d'héroïsme qu'ils ont donnés dans des conditions beaucoup plus épuisantes que celles des combattants, ont souvent largement contribué à soutenir le moral des troupes.

"Il ne faudrait pas supposer cependant que la tâche des aumôniers au front se bornait à donner des exemples de courage passif, ou même à offrir des secours spirituels aux soldats. Comme question de fait, il leur était attribué des devoirs extrêmement ardues. Ils devaient organiser des compagnies de brancardiers et donner leur concours aux officiers médicaux. Une partie d'entre eux étaient assignés aux stations de pansements, où ils restaient durant de longues périodes, sans repos et sans sommeil, sous un feu nourri. Ici leurs devoirs étaient à la fois d'ordre spirituel et temporel. Ils pansaient les blessures et donnaient aux hommes telle nourriture qu'ils pouvaient absorber; ils assistaient les mourants et se chargeaient de transmettre leurs messages d'adieu à leurs parents ou à leurs femmes.

LE TRAVAIL EN ARRIÈRE DES LIGNES.

Dans les hôpitaux et les postes de distribution des blessés, les aumôniers avaient non seulement des devoirs spirituels, mais encore des devoirs de société à remplir. Ils fournissaient des

LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS

Le président de la Commission indique par des chiffres les progrès réalisés en ceci jusqu'au 30 avril.

M. W. J. Black, président de la Commission de l'établissement des soldats, a fait connaître au public par les chiffres suivants les grands progrès réalisés dans l'établissement des soldats sur les terres au cours des deux derniers mois. La totalité des prêts faits aux soldats-colons à venir à la fin d'avril, se chiffrait à \$5,906,688. Ces prêts ont été faits pour achat de terres, améliorations, baux et équipement. A venir à la fin de février, en vertu de la loi de l'établissement des soldats, la somme totale en prêts accordés a été de \$1,658,105.40. Depuis la mise en vigueur de l'arrêté en conseil du 11 février, la Commission a accordé des prêts d'argent s'élevant à \$964,913.60 pour le mois de mars et à \$3,283,669 pour le mois d'avril.

Ces chiffres, fait remarquer M. Black, indiquent bien l'extension de ce qui peut être accompli en vertu des stipulations de la nouvelle loi concernant l'établissement des soldats. Un très grand nombre de personnes ont fait leur demande en vue de bénéficier de cette nouvelle loi, et une organisation complète et effective a été chargée d'examiner ces demandes et d'approuver les prêts d'après les restrictions imposées. Les comités des prêts n'ont eu à faire qu'avec les gens dûment qualifiés et en règle avec les dispositions de la législation en question. Toutes les terres en voie d'achat ont été inspectées et tous les colons, comme les demandes de prêt et les rapports des estimateurs, ont eu à passer à l'inspection et à l'examen des comités sur les qualités requises et les prêts. Le 30 avril, la division des estimateurs avait à examiner 1,715 demandes de prêts.

Au 17 mai, ajoute M. Black, il y avait au comité des qualités requises 12,258 demandes. 7,900 ont été approuvées; ce nombre a été réparti par toutes les provinces de la manière suivante: Colombie-Britannique, 1,129; Alberta, 2,037; Saskatchewan, 1,869; Manitoba, 1,635; Ontario, 478; Québec, 162; Nouveau-Brunswick, 235; Nouvelle-Ecosse, 200; Ile du Prince-Edouard, 155. Le comité des qualités requises avait recommandé à l'enseignement 887 postulants, et de ce nombre il y en avait déjà 217 à l'entraînement dont 51 aux centres d'enseignement pratique et 166 chez les cultivateurs.

amusements aux convalescents et organisaient des concours de whist, d'échecs, des parties de boxes, des soirées littéraires et oratoires.

"En plus, ils ont fait beaucoup de bien à Londres, où les hommes en congé, ne cessaient d'arriver. Ils se rendaient à l'arrivée des trains et procuraient aux arrivants, le manger, le couvert et des amusements dans des clubs ou des hôtels. Ils poursuivaient un travail analogue en province.

HONNEURS DÉCERNÉS.

"On peut se faire une idée de la place que les aumôniers se sont conquis dans les corps expéditionnaire canadien, par la liste des honneurs et des décorations qui leur ont été accordés. Cinq d'entre eux ont été créés compagnons de l'ordre de St-Michel et de St-Georges, l'un a été fait commandeur de l'ordre de l'Empire britannique, neuf sont devenus compagnons de l'ordre du mérite distingué, trente-quatre ont reçu la Croix militaire, deux avec barres; l'un a reçu la médaille pour conduite distinguée et trois ont reçu la médaille militaire. Les aumôniers ont reçu de plus 32 mentions dans les dépêches, et les noms de 13 d'entre eux ont été placés devant le secrétaire d'Etat, pour services rendus relativement à la guerre. Soit un total de 103 mentions et décorations.

A la fin des hostilités, il y avait 118 aumôniers en Angleterre et 175 en France dont 80 avec le gros des troupes et les autres aux lignes de communication.

"THIRTY CANADIAN V.C.'S."

Publié par le capitaine Theodore Goodrich Roberts, du régiment du Nouveau-Brunswick.

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

Raconte de façon intéressante comment trente héros canadiens ont gagné la Croix Victoria. Ces récits sont l'œuvre de trois membres du Bureau canadien des Archives de guerre:

Le capitaine T. G. Roberts,
Le soldat Robin Richards, de l'infanterie légère Princesse Patricia,
Le soldat Stuart Martin, de l'hôpital général canadien n° 5, Salomonique.

PRIX, 75 CENTS.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

Une publication officielle, préparée sous la direction du Bureau canadien des Archives de guerre.

"WAR STORY OF THE C.A.M.C."

par J. GEORGE ADAMI, M.D., F.R.S.

Colonel ten p raire C.A.M.C. et A.D.M.S. en charge du bureau des archives du directeur général des services de santé O.M.F.C.

UN rapport des plus intéressants du rôle joué par le service de santé canadien dans la grande guerre.

Contient nombre de cartes et de diagrammes et forme un fort volume de 290 pages. C'est un compte rendu des activités du service de santé canadien, sous la forme d'un récit très intéressant du splendide travail accompli par les médecins canadiens, de la date de leur réunion à Valcartier jusqu'à la bataille de "Plugstreet". Il est basé sur les documents officiels et les notes d'officiers médicaux individuels.

TRAVAIL HÉROÏQUE DES MÉDICAUX.

Le volume contient le récit émouvant du travail héroïquement accompli par le Service de Santé Canadien durant la deuxième bataille d'Ypres, quand cinq mille deux cents cas ont passé par les mains d'un personnel limité pendant sept jours et que les unités médicales canadiennes ont dû s'occuper des premiers cas de soldats empoisonnés par le gaz et inventer un tampon imbibé d'hyposulphite de soude pour protéger les hommes; le service fait par les médecins et les ambulances de campagne à Givenchy et à Festubert durant la bataille de dix jours, ainsi que le travail des brancardiers aux stations de pansement à "Plugstreet".

BLESSURES ET TRAITEMENT.

On peut y lire des comptes rendus de la nature des blessures infligées par les balles allemandes renversées dans les cartouches, du bon travail accompli pour sauvegarder les hommes de la maladie, et des descriptions des unités d'hôpital, des hôpitaux stationnaires, des stations de réception des blessés, du laboratoire mobile canadien. L'ouvrage contient un rapport de la blessure sérieuse de Sa Majesté le Roi sur le front des Flandres, où il fut confié aux soins des sœurs hospitalières canadiennes Tremaine et Ward.

"Que la nation rende son tribut à ceux qui ont consacré leur service au soin des blessés; aux hommes qui se sont lancés à travers la tempête des batailles dans des ambulances criblées de balles pour secourir ceux qui étaient tombés; aux femmes dont la première pensée était pour les souffrants et les invalides." ---Le très hon. Sir Robert L. Borden, premier ministre du Canada.

PRIX, UN DOLLAR.

L'INFORMATION PUBLIQUE, OTTAWA.

TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT DE LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE SERONT DONNÉES AU "CANADIAN WAR MEMORIALS FUND".

**TABLE DES MATIÈRES
POUR LE MOIS DE MAI 1919.**

	N°	Page
Agriculture, ministère de l'—		
La récolte des racines de l'année prochaine.	31	2
Travail du ministère de l'Agriculture.	31	4
Les provinces récoltent leurs grains de semence.	31	4
Cours pratiques d'agriculture dans l'Alberta.	31	5
On peut importer des animaux du Royaume-Uni.	31	5
Valeur des engrais chimiques pour les jardins.	31	8
Les herbes qui font le meilleur mélange avec le trèfle.	31	11
Récoltes mixtes.	31	11
Pour combattre les mauvaises herbes.	32	12
Chef de comité, W. J. Rutherford.	33	4
Marché de beurre et de fromage.	33	6
Armes du Canada, nouvelles.	31	6
Autorisation de l'importation des gants en Angleterre.	31	9
Bureau de l'enregistrement au Canada—		
Hommes nés aux Îles Britanniques.	33	2
Les étrangers dans l'Ontario.	33	2
Les chiffres de l'enregistrement.	33	3
Citoyens italiens de diverses nationalités.	33	3
Américains dans l'Ouest canadien.	33	9
Bureau des statistiques—		
Coopération provinciale dans la statistique humaine.	31	6
Essences de bois à pâte.	31	7
Valeur par tête du commerce canadien.	33	10
Condition du foin, blé, etc.	33	12
Les manufactures de pâte au Canada.	33	12
Chemins de fer et Canaux—		
Développement des chemins de fer au Canada.	33	10
Commerce, ministère du—		
L'Angleterre peut importer des spiritueux.	31	2
Le commerce de l'année.	31	7
Sommaire du commerce du Canada.	31	7
Sommaire du commerce canadien, avril.	33	4
Défense d'importer la cocaïne et l'opium.	33	6
Commissariat canadien à Paris—		
La France demande des machines à tisser.	31	1
Commission canadienne du commerce—		
Achetez des marchandises canadiennes.	31	2
L'augmentation des importations s'impose.	31	2
Prix du bacon canadien en Angleterre.	31	6
Saumon en conserve dans le Royaume-Uni.	31	6
Le service frigorifique des transatlantiques.	32	6
Touristes des Etats-Unis.	33	4
L'aide économique des femmes.	33	5
Geste patriotique des dames canadiennes.	33	7
Commission de conservation—		
Rapport sur la richesse forestière de la Colombie-Britannique.	33	10
Commission d'enregistrement—		
Etrangers établis dans l'Alberta.	32	11
Enregistrement dans la Saskatchewan.	33	4
Commission des achats de guerre—		
Demandes de soumissions.	32	12
Demandes de soumissions.	33	12
Commission d'établissement des soldats—		
Plus de 5,000 demandes sont approuvées.	31	3
Quelques-uns prendront des petites terres.	31	3
Ceux qui bénéficient de la loi.	31	6
Allocations aux soldats pendant l'entraînement.	31	8
Éliminations des hommes inaptes à travailler sur les fermes.	31	9
Commission des industriels canadiens, règlements.	33	3
Commission des pensions—		
La démission du président Ross.	33	7
Commission impériale des sépultures de guerre—		
Texte de l'accord conclu entre le gouvernement de Sa Majesté et la République française au sujet des sépultures britanniques en France.	31	1
Commission royale des relations industrielles.	31	9
Conférence météorologique, arrêté en conseil nommant sir F. Stupart pour y représenter le Canada.	32	6
Doukhobors, Hutterites et Mennonites, entrée du Canada interdite aux.	32	6
Finances, ministère des—		
La dette nationale du Canada.	31	8
Impôt sur les profits de commerce.	32	12
Exportation de l'argent monnayé.	33	1
Grèce, situation financière.	32	9
Immigration et Colonisation, ministère d'—		
Les semailles sont avancées dans l'Ouest.	31	1
Homesteads pris dans l'Ouest.	31	6
Immigrés juvéniles enrôlés.	32	6
Augmentations des envois de fruits.	33	3
Immigration au Canada 1918-19.	33	6
Condition des récoltes dans l'Ouest.	33	7
Informations Belges—		
Les machines belges volées rentrent.	31	5
Les Allemands ont ruiné la culture du lin en Belgique.	31	7
Premier arrivage de coton du Congo en Belgique.	32	11
Foire commerciale de Bruxelles.	32	12
Une exposition instructive.	33	2
500,000 mètres cubes de bois.	33	5
Intérieur, ministère de l'—		
Projet de Stefansson pour développer les régions du nord.	32	8
La réserve Porcupine pour les soldats.	33	6
Coupe du bois sur les réserves des sauvages.	33	4
Justice, ministère de la—		
Diminution du nombre des détenus dans les prisons.	33	2
Pourcentage des crimes dans les provinces.	33	3
Statistiques des criminels.	33	3
Les listes noires sont retirées.	33	5
Marine et Pêcheries, ministère de la—		
Etude sur les opérations du taret rongeur.	32	12
Milice, ministère de la—		
Comment se font les paiements des gratifications.	31	8

	N°	Page
Milice, ministère de la— <i>Suite.</i>		
Nouveaux visiteurs pour le C.M.R.	32	9
Rapport sur les opérations de la loi du service militaire.	32	11
Sommaire des batailles canadiennes.	33	8
Mines, ministère des—		
Les mines de la Colombie sont en pleine activité.	31	8
Le minéral de molybdène.	32	9
La fonte du cuivre au Canada.	33	5
Pays étrangers représentés dans le Dominion.	31	10
Politique industrielle britannique: déclaration de sir Auckland Geddes.	31	9
Postes, ministère des—		
Surplus net.	31	5
Prix maximum pour la farine en Angleterre.	31	8
Rétablissement civil des soldats, ministère du—		
Le rétablissement civil des soldats est un grand succès.	31	2
Service civil, Commission du—		
Situations vacantes.	32	7
Service Naval, ministère du—		
Liste des pertes maritimes et réclamations de guerre du Canada.	33	1
Timbres de guerre—		
Intérêts à placer en timbres de guerre.	31	6
Campagne en faveur des timbres de guerre.	32	7
Résultats au crédit des campagnes.	33	6
Nouveau mouvement national.	33	11
La propagande bolchéviste et l'épargne.	33	12
Traité de paix, sommaire officiel.	32	1
Travail, ministère du—		
Rapport du ministère et les conseils Whitley.	32	10
Aperçu général des conditions ouvrières.	33	11
Trois bureaux de conciliation font rapport.	33	11
Travaux publics, ministère des—		
Contrats accordés et soumissions demandées.	31	3
Soumissions (Thessalon, Ont.)	31	4
Soumissions:		
Fort-William, Ont.	33	2
Connaught-Station, Ont.	33	2
Port-Arthur, Ont.	33	2
Souris, I.P.-E.	33	2
Petit-Rocher, N.-B.	33	2
Wadena, Sask.	33	2
Richmond, Qué.	33	2
Winnipeg, Man.	33	2
Burlington.	33	3
Ottawa (édifice Hunter).	33	3
N. Wiltshire, I.P.-E.	33	4
Viande en Angleterre, le Canada pourrait en expédier davantage.	31	9

**LE CONTRAT EST ACCORDÉ
PAR ARRÊTÉ EN CONSEIL**

Les travaux sur la petite rivière Pembina, au Manitoba, coûteront \$17,157.34.

Le département des Travaux publics annonce que les contrats suivants ont été accordés par arrêtés en conseil.

Petite Rivière Pembina, Manitoba, construction d'un barrage, de piliers de pont et d'un canal pour détourner les eaux dans la rivière Pélican. Entrepreneurs, Carter-Halls-Aldinger Co. Ltd. de Winnipeg. Montant du contrat, \$17,157.34. Arrêté en conseil daté du 13 mai 1919.

Toronto, Ont.—Construction d'une buanderie, annexée à l'hôpital militaire orthopédique. Entrepreneurs, Dickie Construction Company, de Toronto. Montant du contrat, \$18,000. Arrêté en conseil daté du 19 mai 1919.

Kingston (Sydenham) Ont.—Modification des édifices pour les adapter à une école professionnelle. Entrepreneur, W. H. Harvey, de Kingston. Montant du contrat, \$10,660. Modifications à un édifice pour en faire des quartiers d'officiers. Entrepreneurs, McKelvey C. Birch Ltd, de Kingston. Montant du contrat, \$6,337. Arrêté en conseil daté du 14 mai 1919.

Le pic le plus élevé du Canada.

D'après l'Annuaire du Canada, année 1918, le pic le plus élevé du Canada est celui du mont Logan, dans le territoire du Yukon. Il a 19,539 pieds.

Superficie du lac Supérieur.

L'Annuaire du Canada, année 1918, dit que le lac Supérieur a une superficie de 31,000 milles carrés. C'est le plus grand lac du pays.

**LES PASSEPORTS POUR
LE JAPON DOIVENT
ÊTRE VISÉS ICI**

Un avis du chargé d'affaires britannique à Tokio le rappelle à tous ceux qui désirent aller au Japon, même pour une courte visite seulement.

Le Gouverneur général du Canada vient de recevoir de l'ambassadeur anglais au Japon, une lettre qui souligne la nécessité pour tous les passagers des navires transpacifiques, qui désirent descendre au Japon, ne serait-ce que pour quelques instants, de faire viser leurs passeports par le consul du Japon, au port d'embarquement. La lettre se lit comme suit:

Ambassade britannique, Tokio,
16 avril 1919.

Excellence:

On a attiré mon attention sur le fait que souvent des voyageurs britanniques touchant à Okahama, désirent y descendre avec des passeports qui ne portent pas le visa du consul japonais de leur port d'embarquement. Ceci rend nécessaire l'envoi d'une requête spéciale au gouverneur de la province, offrant les excuses du passager pour ne pas avoir fait viser son passeport et demandant que malgré sa négligence des instructions soient données à la police de le laisser descendre à terre.

Je serais donc très obligé à Votre Excellence si elle voulait bien recommander aux officiers des compagnies de navigation, dans tous les ports d'embarquement d'où les voyageurs partent pour le Japon, de prévenir avec soin les voyageurs britanniques désirant venir au Japon, ne fut-ce que pour la durée de l'escale de leur navire dans un port japonais, que le visa du consul japonais sur leur passeport est absolument nécessaire.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé) B. ALSTON.